www.experts-comptables.fr

297
JUIN 2011

SIC

LE MAGAZINE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

P.8
INVITÉ DU SIC

Eric Besson

MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Un regard sur l'économie et la sécurité numérique

Bienvenue à Marseille !

Un congrès au service des TPE

les 13, 14 et 15 octobre 2011

La signature électronique de l'expert-comptable

La profession affirme son identité

Signexpert

P.11 DOSSIER

Avec la signature électronique de l'expert-comptable, la profession affirme son identité !

Le Conseil Supérieur a inauguré le 10 mai 2011 la signature électronique de l'expert-comptable. Cette démarche manifeste une volonté stratégique de positionner notre profession au cœur de la dématérialisation. Pour quelles raisons ?

Tout d'abord, parce qu'elle sécurise les échanges dématérialisés en provenance des cabinets d'expertise comptable. Elle permet d'identifier les utilisateurs des services web et d'assurer l'intégrité "physique" des documents, travaux et informations qui sont échangés.

Authentification et intégrité : voici résumées en deux mots les vertus de la signature électronique de l'expert-comptable que l'Ordre s'apprête à déployer. Nous pourrons ainsi certifier conforme n'importe quel document numérisé et rendre intègre n'importe quel fichier grâce à un scellement électronique opéré par l'acte de signature. Nous pourrons signer à distance un mail, un rapport, une lettre de mission et nous engager de manière certaine et réactive avec la même force juridique que la signature papier.

L'enjeu est d'importance pour notre profession. Nous disposons d'une marque, celle de l'expert-comptable. Une marque de confiance et d'excellence – tant sur le plan éthique que technique – qui doit être reconnue de tous. Une marque qui s'appuie sur le respect d'un Code de déontologie, de normes d'exercice professionnel exigeantes, d'une formation continue obligatoire et d'un contrôle de qualité…

> « La signature électronique permet de sécuriser les chefs d'entreprise et l'ensemble des tiers en relation avec les experts-comptables puisqu'elle atteste de notre identité, profession libérale réglementée. »

La signature électronique permet de sécuriser les chefs d'entreprise et l'ensemble des tiers en relation avec les experts-comptables puisqu'elle atteste de notre identité de profession libérale réglementée. Elle permet aux tiers de ne nourrir aucun doute sur l'authenticité des travaux et informations qui sont transmis sous leur sceau. Internet ne doit pas rompre la chaîne de la confiance mais au contraire être un vecteur de notre identité. La signature électronique de l'expert-comptable est un moyen efficace de lutter contre l'exercice illégal de notre profession.

D'autres professions libérales réglementées s'engagent dans le même processus qu'il s'agisse des avocats, des notaires ou encore des huissiers.

La signature électronique est également un vecteur de simplification. A terme, nous pourrons nous authentifier sur n'importe quel site web sécurisé, qu'il s'agisse de sites publics, parapublics ou déclaratifs (impot.gouv, infogreffe, jedeclare.com, net-entreprises), du site du Conseil Supérieur… sans plus avoir à utiliser de fastidieux logins et autres mots de passe.

En termes d'applicatifs, la signature électronique viendra en appui de plusieurs projets importants pour la profession. Je pense notamment à notre engagement en faveur du financement des entreprises qui permet aux experts-comptables de monter en ligne les dossiers de demande de crédits de faibles montants pour raccourcir les procédures d'accès au financement pour nos clients. Je pense également au dispositif tiers de confiance qui entrera en vigueur lors de la campagne fiscale 2012 et qui nous permettra d'attester de l'existence de pièces justificatives d'avantages fiscaux dans le cadre des déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers.

La signature de l'expert-comptable est un outil stratégique de promotion de notre marque, de sécurisation pour les acteurs économiques et de protection contre d'éventuelles contrefaçons. J'invite chacune et chacun à porter haut les couleurs de notre profession, en acquérant cette signature lors de notre congrès de Marseille des 13, 14 et 15 octobre 2011, sur le thème Experts-Comptables & TPE, pour une dynamique de croissance !

Agnès Bricard
Présidente du Conseil Supérieur

11. DOSSIER

Signexpert

Signexpert : la signature électronique de l'expert-comptable

Au service de notre profession, voici Signexpert : la signature électronique de l'expert-comptable. L'Ordre des Experts-Comptables propose un outil pour renforcer la transparence et la fiabilité. Il engage la marque expert-comptable. Qui dit engagement dit signature. Signexpert, c'est l'outil d'identification et de sécurité de la profession comptable et du professionnel.

3. ÉDITORIAL

7. LES TEMPS FORTS

8. INVITÉ DU SIC
Eric Besson, ministre de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique

24. ÉCONOMIE À LA LOUPE
Le baromètre du Conseil Supérieur : les PME envisagent l'avenir de façon plus optimiste !

26. INTERNATIONAL
« Aujourd'hui, les règles qui vont guider notre exercice passent obligatoirement par le processus européen. »

30. VIE DE L'ORDRE
Les assises de la simplification à Bercy : les experts-comptables au premier rang !

LU DANS LA PRESSE
28. L'entreprise à réinventer
Extraits choisis de la presse nationale

Agnès Bricard a présenté seize mesures élaborées par la profession aux Assises de la simplification en présence de Frédéric Lefebvre.

« ECO ZOOM » : le 1er baromètre de l'économie régionale du Languedoc-Roussillon

ÉVÉNEMENT

18. Le Congrès de Marseille c'est aussi : 5 thématiques, 3 conférences, 16 ateliers de la profession et 3 plénières

21. Bilan carbone : vers un congrès éco-responsable ?

23. Bienvenue à Marseille !

PROFESSION EXPERT-COMPTABLE

32. Les nouvelles règles juridiques encadrant l'activité d'expertise comptable ?

34. RSI : le Conseil Supérieur demande **l'auto-liquidation des cotisations**

36. Septembre 2011 : **les échanges bancaires** au pied du mur !

38. Les charges constatées d'avance aux orties ?

40. Les ouvrages de la profession

41. PME de croissance et ETI, le 5 juillet les experts-comptables répondent présents

42. Le regroupement des diplômés d'expertise comptable salariés : pour une profession plus étendue !

44. La consolidation en France en 2011 : des pistes d'amélioration

ACTUS DES RÉGIONS

47. Paris - Ile-de-France - 48. Rhône-Alpes - 50. Montpellier : erratum : nous republions cet article de la région de Montpellier, paru dans le précédent numéro, afin de rectifier une erreur de plume du Conseil Supérieur qui a modifié le titre original en faisant référence, de façon erronée, à la région Midi-Pyrénées.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Revue mensuelle de l'Ordre des Experts-Comptables éditée par Expert-Comptable Media association • 19, rue Cognacq-Jay 75341 Paris cedex 07 • Tél. 01 44 15 60 00 • Fax 01 44 15 90 05 • **Tirage : 29 800 exemplaires • Directeur de la publication :** Agnès Bricard, présidente • **Directeur délégué de la publication :** Hervé Boullanger, secrétaire général • **Rédacteur en chef :** Régis Gossaert, président de la commission publications • **Rédacteurs en chef adjoints :** Pierre Grafmeyer, président de la commission communication, Alain Chandioux, président d'honneur • **Comité de rédaction :** F. Balden, P. Boyer, C. Clipet, P. Collin, E. Damloup, A. Delemer, J.-C. Delespaul, J. Dumont, R. Duringer, H. Giot, R. Girac, S. Guérin, René Keravel, N. Leroux, J. Liziard, H. Michelin, F. Millo, F. Novelli, H. Parent, G. Patouillère, N. Powilewicz, E. Simoni, G. Zerah, J. Zorgniotti • **Secrétaire général de rédaction :** Philippe Lacoste • **Secrétaire de rédaction :** Françoise Balden • **Fabrication :** Catherine Licini • **Régie de la publicité :** APAR — Tél. 01 41 49 02 90 • **Impression :** Imp. Fabrègue • Saint-Yrieix – Limoges – Paris • **Dépôt légal : juin 2011 • Abonnements** • (non-membres de l'Ordre) • France et étranger 93,76 € • supplément avion 44,21 € • Agences - 33 % • Ets d'enseignement - 50 % règlement à l'ordre d'ECM Association **Liste des annonceurs • HP 2e de couv. • ACD p. 4 • Wexperandyou p. 6 • EBP p. 14 • Swiss Life p. 16 • ADP p. 31 • Wolters p. 33 - Sage p. 34 et 35 • Reunica p. 37 • Sid p. 39 • Cnav p. 43 • Mornay p. 46 • Allianz 3e de couv. • ANCV 4e de couv. •**

Votre nouveau magazine SIC est imprimé sur du papier issu d'une fabrique certifiée ISO 14000/EMAS — imprimeur labellisé IMPRIM'VERT.

LE SITE DU CONGRÈS DE MARSEILLE

Le nouveau site du 66e Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables est en ligne !
Rendez-vous sans plus tarder sur www.experts-comptables.fr/66

IDENTITE NUMÉRIQUE

Identité numérique multi-services : Eric Besson signe le lancement de l'étude d'un consortium Idénum
Le 31 mai dernier, le ministre de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique, Eric Besson, a donné le coup d'envoi d'une étude pilotée par la Caisse des dépôts, en association avec plusieurs grandes entreprises publiques et privées et les banques : son but, établir les modalités du label Idénum, lancé en février 2010 par, Nathalie Kosciusko-Morizet « *En moyenne, un internaute français dispose de 12 comptes numériques. Il doit recourir à de multiples identités numériques* (…) *Je ne veux pas que les identités numériques des internautes français dépendent d'acteurs privés qui collectent des données personnelles à des fins commerciales et peuvent les transmettre à des tiers* » a déclaré le ministre.

ACTION CONTRE LA FAIM

Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables a décidé de soutenir Action contre la Faim en participant au Challenge Inter-entreprises contre la Faim, le vendredi 27 mai 2011 sur le Parvis de La Défense. Un groupe d'élus et de permanents ont participé à cette course pour collecter des dons pour Action contre la Faim.

LA PROFESSION SUR LES ONDES

Agnès Bricard en direct sur RTL : déclarations fiscales

RTL, en partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, a organisé le jeudi 19 mai 2011 une matinée spéciale « déclaration de revenus ». A cette occasion, Julien Courbet a accueilli Agnès Bricard, présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, pour répondre en direct aux questions des auditeurs.

LES CRO ET LES CONSULTATIONS FISCALES

Les Conseils régionaux se mobilisent pour les consultations fiscales
A l'instar de la région Paris Ile-de-France, les régions de Lyon Rhône-Alpes, d'Orléans, de Marseille Pacac, de Lille Nord-Pas-de-Calais, et de la Réunion ont organisé pendant la semaine de l'expert-comptable des opérations de consultations fiscales gratuites. Opération portes ouvertes pour certains, opération au sein même du CRO pour d'autres… à n'en pas douter, une opération qui se démultipliera chaque année.

CHALLENGE VOILE A LA ROCHELLE

Le 21e Challenge voile organisé par le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Poitou-Charentes-Vendée se déroulera du 1er au 3 septembre 2011 à La Rochelle.
Vous pouvez vous inscrire au www.experts-comptables.fr/66

Eric Besson, ministre de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique, nous a reçus à Bercy pour évoquer l'opportunité de la signature électronique. Il évoque sa vision de l'économie numérique et revient sur l'e-G8 qui s'est tenu fin mai à Paris.

Eric Besson

ministre de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique

Vous lancez un projet d'authentification électronique forte. Comment celui-ci s'articule-t-il avec la signature numérique ?

L'Etat mène deux programmes complémentaires, la carte nationale d'identité électronique et l'identité numérique grand public Idénum. Ils permettront de proposer aux internautes une gamme complète d'outils d'authentification en ligne et de signature électronique. La signature électronique s'appuie en effet sur les mêmes "certificats" d'identité numérique qui sont à la base de l'authentification forte assurée par Idénum.

Qu'attendez-vous de la part des fournisseurs de solutions de sécurité et des fournisseurs de sites internet ?

Les usages mobiles de l'internet deviennent prépondérants. Il est donc nécessaire que les identités numériques des internautes soient disponibles sur un maximum de formats possible comme la carte à puce, les cartes SIM ou les clés USB sécurisées. Le label Idénum définit les conditions permettant aux acteurs du secteur privé de distribuer des certificats d'authentification et de signature interopérables et sûrs. J'attends donc qu'ils se saisissent de cette opportunité pour développer de nombreuses offres, diversifiées, ergonomiques et inventives, au profit de nos cyber-citoyens !

Comment sensibiliser les utilisateurs d'internet aux problèmes de sécurité ?

Il faut faire de la pédagogie à chaque étape, en enseignant le plus tôt possible aux enfants les possibilités d'internet comme ses dangers. Aux Etats-Unis, des enfants âgés de deux ou trois ans savent déjà utiliser un iPhone. Quand ils s'approchent d'un écran de télévision, ils mettent donc la main dessus pour passer à une autre image, c'est amusant non ? Il faut favoriser cela, tout en les aidant à acquérir les bons réflexes pour se protéger eux-mêmes.

Plusieurs mesures récentes simplifient l'utilisation de la signature électronique. N'est-ce pas de nature à en limiter l'usage ?

Les trois mesures auxquelles vous faites allusion concernent plus directement l'authentification en ligne que la signature électronique. Ces mesures visent d'une part à fournir un code d'accès unique par entreprise, valable dans l'ensemble des relations avec les organismes publics et d'autre part, à faciliter le recours au vote électronique lors d'assemblées générales. Il y a enfin le coffre-fort électronique pour les échanges de documents des entreprises avec les administrations. La sécurisation par un identifiant unique est une première étape permettant de simplifier l'accès aux services en ligne sans dégrader la sécurité de cet accès. La mise en œuvre de certificats électroniques est une seconde étape qui permet de garantir contre une usurpation d'identité numérique, le vol de mot de passe, par exemple, tout en offrant la possibilité de nouveaux services tels que la signature électronique : c'est exactement l'objectif d'Idénum !

La profession comptable a décidé d'équiper ses 19 000 membres d'une signature électronique et d'une authentification forte conforme au RGS (référentiel général de sécurité). Qu'en pensez-vous ?

Je salue naturellement cette initiative ! L'adoption d'identités numériques sûres, dans un secteur aussi fondamental pour les entreprises que la comptabilité, est un gage essentiel pour la confiance et le développement des actes dématérialisés. La conformité au référentiel général de sécurité permettra de garantir un niveau élevé de protection des actes numériques. En fonction de l'usage envisagé de cette signature électronique par la profession comptable, l'emploi d'une authentification conforme au RGS "trois étoiles" pourrait être privilégié à cet effet.

Notre objectif est, à terme, d'équiper les 120 000 collaborateurs de la profession d'une signature électronique. N'est-ce pas un bon moyen de diffuser cette technique auprès des entrepreneurs ?

Absolument. Dans la mesure où la solution envisagée est interopérable avec les autres solutions que ces professionnels peuvent avoir eux-mêmes mis en œuvre, la diffusion progressive des outils de signature électronique et les gains qu'ils induisent à l'usage, contribueront alors à leur adoption.

Quels sont les rapports entre la signature électronique et le coffre-fort numérique ?

Un coffre-fort numérique permet de stocker sous forme dématérialisée, et sécurisée, différents documents. Pour ouvrir ce coffre-fort, vous devez prouver votre identité numérique, ce qui doit de préférence s'appuyer sur une authentification forte. Ensuite, pour assurer l'intégrité des documents que vous stockez dans le coffre-fort, il est souhaitable que ces documents soient signés électroniquement, surtout s'ils sont destinés à être exploités par l'administration dans le cadre de procédures dématérialisées. Une signature électronique est alors requise. Le coffre-fort numérique s'appuie donc sur les deux briques technologiques de l'identité numérique et de la signature électronique.

La signature électronique, la loi Hadopi, avec la sécurité du net, ne risque-ton pas de faire de cet espace de liberté une aliénation ?

La signature électronique apporte des garanties sur l'intégrité des documents. Surtout, avec une identité numérique maîtrisée, les usages d'internet sont plus sûrs ! Un compte bancaire ne pourra plus être piraté, par exemple. Je pense qu'internet ne peut se développer que dans la confiance. Tout ce qui peut contribuer à cette confiance est un accélérateur de la diffusion d'Internet, et donc de croissance.

Après l'explosion de la bulle internet en 2001, la France, qui était alors le leader mondial en matière de création de sites Web, n'a-t-elle pas manqué un tournant ?

Je préfère regarder devant qu'en arrière. Il faut rester lucide sur nos faiblesses, qui existent, mais nous avons beaucoup d'atouts. Comme nos infrastructures : un million de foyers sont déjà raccordés à la fibre optique. Favoriser l'accès à internet à très haut débit est un de nos objectifs. Nous voulons aussi encourager nos jeunes créatifs en France et leur offrir un environnement d'innovation favorable.

Des orientations ont été prises lors du G8, concernant la liberté d'expression et la propriété intellectuelle. On sait qu'internet est une question mondiale. Comment assurer l'effectivité de ces orientations à l'ensemble des pays ?

Par le dialogue et grâce à la gouvernance mondiale. L'ICANN, qui gère aujourd'hui les noms de domaine Internet en multi-acteurs, doit évoluer vers plus de transparence. Internet est un symbole de la liberté d'expression, il faut une régulation basée sur la responsabilité. On ne peut pas faire autrement.

Qu'avez-vous pensé du e-G8 qui s'est tenu aux Tuileries à Paris les 24 et 25 mai ?

C'est formidable qu'il ait eu lieu. Avoir réussi à réunir 700 des principaux acteurs d'internet à Paris, c'est un succès pour la France et pour l'écosystème numérique. Si je ne dois retenir qu'un moment, ce sera lorsque j'ai vu Eric Schmidt (NDLR : ex-PDG de Google) littéralement bluffé par l'énergie et la connaissance des jeunes entrepreneurs français du "Camping". ■

« L'adoption d'identités numériques sûres, dans un secteur aussi fondamental pour les entreprises que la comptabilité, est un gage essentiel pour la confiance et le développement des actes dématérialisés. »

Signexpert

La signature électronique de l'expert-comptable

La profession affirme son identité !

> « Parce que c'est un outil qui permet la mise en relation des professionnels avec tous les partenaires de l'entreprise, Signexpert favorise ainsi une évolution inédite des méthodes de travail. »
>
> **Jean Saphores, président de la commission Informatique**

Une solution spécifique pour **la marque expert-comptable**

Au service de notre profession, voici Signexpert : la signature électronique de l'expert-comptable. L'Ordre des Experts-Comptables propose un outil pour renforcer la transparence et la fiabilité. Il engage la marque expert-comptable. Qui dit engagement dit signature. Signexpert, c'est l'outil d'identification et de sécurité de la profession comptable et du professionnel.

Diffusée largement auprès du monde financier, économique et des administrations, la signature électronique garantit que le titulaire d'un certificat Signexpert est membre de l'Ordre des Experts-Comptables.
Le certificat électronique établit le lien avec la région ordinale, elle-même attachée à la profession comptable (voir tableau sur les AC). Cette publication de l'architecture des Autorités de Certification (AC), issue de l'organisation de la profession comptable, affirme l'importance de l'appartenance à l'Ordre. Elle propose ainsi un outil pour distinguer les illégaux des membres de l'Ordre.

Signexpert concerne tant les personnes physiques que les personnes morales : destinée aux membres de l'Ordre, elle s'adressera dès le 4e trimestre 2011 aux personnes morales, pour la production de documents certifiés en masse par le cabinet ou l'AGC ; parce que c'est un outil qui permet la mise en relation des professionnels avec tous les partenaires de l'entreprise, Signexpert favorise ainsi une évolution inédite des méthodes de travail :

- en effet, assurés par Signexpert de l'identité professionnelle et de l'appartenance à l'Ordre du signataire, nous pouvons revendiquer l'inscription électronique en ligne à de nombreux services ;
- nous pouvons produire des formulaires dématérialisés et nous pouvons travailler sur la certification conforme de copies électroniques de documents papiers, scannés, et mis à disposition des tiers ;
- Signexpert, c'est aussi le moyen de reconnaître la personne physique à travers ses multiples exercices au sein de la profession. S'il est possible de détenir plusieurs signatures pour respecter la séparation des mandats et des activités, les différents sites pourront reconnaître le porteur physique, et lui proposer un environnement unique.

Signexpert c'est enfin un programme d'accompagnement des partenaires de la profession pour que l'outil puisse être intégré le plus rapidement possible dans tous les logiciels et services proposés. ■

A quoi ça sert ?

Signexpert, pour l'intégrité des documents
Signexpert : je signe, je souscris. Équivalente à la signature manuscrite, Signexpert vous permettra de changer votre abonnement sur jedeclare.com. D'autres sites suivront très bientôt cet exemple, à commencer par les services de l'Ordre.

Autorité de certification des régions pour Signexpert des membres de l'Ordre

- AC Croec d'Alsace
- AC Croec d'Aquitaine
- AC Croec d'Auvergne
- AC Croec de Bourgogne Franche-Comté
- AC Croec de Bretagne
- AC Croec de Champagne
- AC Croec de Guadeloupe
- AC Croec de Guyane
- AC Croec de la Réunion
- AC Croec de Lille Nord-Pas-de-Calais
- AC Croec de Limoges
- AC Croec de Lorraine
- AC Croec de Marseille-Pacac
- AC Croec de Martinique
- AC Croec de Montpellier
- AC Croec d'Orléans
- AC Croec de Paris-Ile-de-France
- AC Croec de Pays-de-Loire
- AC Croec de Picardie-Ardennes
- AC Croec de Poitou-Charentes-Vendée
- AC Croec de Rhône-Alpes
- AC Croec de Rouen-Normandie
- AC Croec de Toulouse Midi-Pyrénées
- Elus de l'Ordre des Experts-Comptables
- OEC - Chiffrement
- OEC - SSL
- OEC - CC
- OEC - OCSP

AC Ordre des experts-comptables

Trois familles d'Autorité de Certification (AC) :
- chacune des régions ordinales pour les experts ;
- les élus des Conseils régionaux et du Conseil Supérieur ;
- et quatre AC techniques pour de futurs services.

> “Les sites de la profession, jedeclare.com, impots.gouv.fr et d’autres accepteront prochainement Signexpert.”

Signexpert : qu’est-ce que c’est, à quoi ça sert ?

Signexpert, un outil 3 en 1 ! Un package complet et totalement sécurisé comprenant…

La signature électronique de l’expert-comptable pour remplacer la signature manuscrite

Elle permet ainsi la contractualisation en ligne ou la production de documents électroniques vers les clients ou les tiers. Signexpert garantit l’origine du document et l’engagement du signataire, elle protège aussi celui-ci contre toute modification, intentionnelle ou accidentelle, du document, voire sa substitution… Vous pourrez désormais envoyer des documents en toute sécurité à vos clients puisque la version proposée par le cabinet sera toujours identifiée. Conformes au standard X.509v3, les certificats Signexpert peuvent être utilisés dans de nombreux logiciels que vous employez quotidiennement, à commencer par votre messagerie électronique. Tous vos messages seront alors certifiés, votre carnet d’adresse, sécurisé, offrant à vos contacts une garantie supplémentaire.

Une authentification forte pour garantir la confidentialité et la sécurité lors de toutes vos connexions

Pour une sécurité de haut niveau, une clé cryptographique est utilisée à chaque connexion et durant toute la durée de l’échange. La clé USB Signexpert permet aussi de se connecter simplement sans avoir à présenter de mot de passe. En effet, la clé cryptographique qu’elle embarque, propre à chaque utilisateur et activée par un code PIN personnel, apporte une authentification de haut niveau de son porteur. Elle permet aussi en complément et selon les services à une confidentialité de l’intégralité des communications. Bien sûr, le code PIN n’est jamais échangé sur le réseau internet et reste seulement connu de l’utilisateur. Les sites de la profession, jedeclare.com, impôts.gouv.fr et d’autres accepteront prochainement Signexpert. Les partenaires, éditeurs ou fournisseurs de contenus, adapteront progressivement leurs offres pour tirer tous les bénéfices de Signexpert.

Signexpert

Le logiciel LP7 Creator de la société Lex Persona

Disponible pour Windows XP, Vista et Seven, mais aussi Mac et Linux (courant 2011), ce logiciel de type bureautique s’installe en deux clics sur votre poste de travail et vous accompagne tout au long de la journée, il vous permet de signer, que vous soyez connecté ou non à internet et également lors de vos déplacements. Associé à votre identité, ce logiciel permet de signer des documents Office ou Acrobat, mais aussi des fichiers binaires, comme les archives comptables. Ainsi sécurisées, vous pourrez les donner à votre client, à un tiers, ou les envoyer à un “tiers archiveur” sans crainte de modifications ultérieures. Signexpert est évidemment conforme au RGS (Référentiel Général de Sécurité) et aux standards du marché. ■

A quoi ça sert ?

Signexpert pour répondre à votre obligation d’archivage des comptabilités

Chaque année, vous devez archiver informatiquement les dossiers de vos clients, données comptables, éléments complémentaires, justificatifs de résultat, pièces originales dématérialisées. Si la date certaine est déjà délivrée par le processus du tiers archiveur, par exemple jedeclare.com, l’origine du dossier peut utilement être garantie par la signature des fichiers, en particulier pour la remise d’un CD à votre client.

> “Pour toutes les démarches formelles qui impliquent l’engagement et la confiance réciproque, pour la validité des contrats, la signature électronique viendra sécuriser les échanges, tout en les simplifiant et en les accélérant.”

La signature électronique, comment ça marche ?

Dans le monde physique, il y a des rencontres entre des femmes et des hommes dans le cadre d’activités professionnelles. Nous échangeons nos cartes de visites, nous nous déplaçons dans les entreprises et les cabinets : il y a une connaissance humaine des rôles des personnes. Ce contact physique permet la définition des besoins, l’élaboration orale des principes de partenariat, la conception puis la construction des collaborations professionnelles pour lesquelles on se rencontre.

Ensuite il y a la contractualisation, la lettre de mission, signée par le professionnel et par le client. A ce moment, il y a confiance mutuelle sur les identités au regard de la période d’appréciation commune qui a précédé, la signature étant réalisée le plus souvent au cours d’une réunion physique et par conséquent, avec reconnaissance visuelle et réciproque des signataires. Cette signature, cette marque liée à la personne, est indissociable du document, et pour être valide, chacune des pages est paraphée. L’identité du client sera par ailleurs confirmée au moyen de la copie de sa pièce d’identité, conservée dans le dossier permanent, et ses droits d’engager la société seront confirmés au moyen des statuts, Kbis et mandats de celle-ci.

A l’ère du numérique, la signature électronique vient révolutionner la phase de contractualisation. La rencontre physique aura toujours pour objet la connaissance humaine des personnes, la reconnaissance de leur rôle respectif au sein d’un processus professionnel, l’élaboration d’accords de partenariats. Mais pour toutes les démarches formelles qui impliquent l’engagement et la confiance réciproque, pour la validité des contrats, la signature électronique viendra sécuriser les échanges, tout en les simplifiant et en les accélérant. Quelques clics, et un contrat sera paraphé, signé, archivé. Moins de temps dévolu aux contraintes formelles, davantage de fiabilité dans les gestes de certification, plus de temps pour l’inventivité dans les rapports professionnels...

Explications

La signature électronique permet de remplacer la signature manuscrite, mais aussi la reconnaissance visuelle des signataires. Il y a deux composants dans la signature électronique : un certificat électronique, véritable pièce d’identité numérique professionnelle de la personne qui, outre son nom, indique pour quelle entreprise ou cabinet elle travaille. Ce certificat est lié à un composant, une clé dite “secrète” c’est-à-dire inconnue de tous sauf du porteur.

Création d'une signature électronique

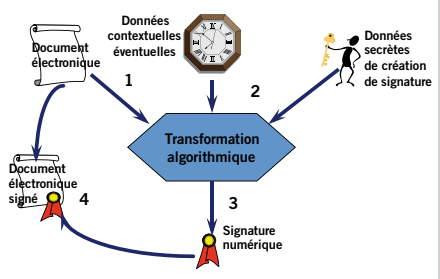

Ainsi, cette clé secrète qui est l’équivalent de la griffe permettant d’apposer sa signature, assure le lien entre identité et signature. A l’image de l’acte physique de signature, le porteur de Signexpert va apposer celle-ci sur un document électronique, qu’il visualise sur l’écran de son ordinateur. Mais c’est ici que s’arrête la comparaison, car la signature électronique est plus simple et plus fiable. Plus simple car en une seule fois ce sont toutes les pages du document qui sont signées et deviennent indissociables les unes des autres. Plus fiable, car la signature, c’est aussi le certificat de la personne qui l’appose : il y a donc association entre le document et l’identité du signataire.

La forme de cette signature n’est pas une image ajoutée simplement au document, mais un sceau numérique, “calculé” à partir du document et de la clé secrète (voir schéma). Ainsi, cette marque unique est liée au document et à l’identité du signataire. Contrairement à la signature physique, qui doit être constante, la signature électronique change à chaque application. Pour vérifier qu’il s’agit bien de la personne signataire et du bon document, on vérifie le lien entre le document, le certificat et la signature. Cette vérification se fait de manière automatique dans les différents logiciels. ■

> “Pour obtenir Signexpert, vous devez être inscrit au tableau, ce sera donc à partir de celui-ci que le processus de délivrance va s’établir. A partir du 18 juillet 2011, rendez-vous sur www.signexpert.fr...”

Acquérir votre signature électronique, mode d’emploi...

Si la signature électronique est l’identité du professionnel dans le monde dématérialisé, sa délivrance doit être exemplaire et à l’abri de toute mise en cause. Elle est donc subordonnée à quelques obligations.

Vous êtes expert-comptable

Pour obtenir Signexpert, **vous devez être inscrit au tableau,** ce sera donc à partir de celui-ci que le processus de délivrance va s’établir. **A partir du 18 juillet 2011, rendez-vous sur www.signexpert.fr,** cliquez sur le bouton “Je demande ma Signexpert” pour une délivrance à partir de mi-octobre. Après avoir complété votre fiche d’identité avec votre adresse email professionnelle (attention : la vôtre, pas celle de votre assistante ou du cabinet !) ; **la demande de fabrication sera envoyée à notre opérateur, la société Keynectis,** pour création, dans un support cryptographique sécurisé, du certificat électronique personnel.

Après avoir reçu votre code PIN d’activation de Signexpert **sous forme sécurisée,** avec une lettre d’accompagnement vous informant de la mise à disposition de Signexpert, **vous contacterez votre Conseil régional pour une prise de rendez-vous de retrait.** Lors du rendez-vous, votre clé Signexpert vous sera **remise en main propre,** avec contrôle de votre identité et conservation d’une copie de la pièce d’identité ayant servi à ce contrôle. **Pour ce rendez-vous,** vous devrez obligatoirement **vous munir de votre code PIN d’activation** (reçu de manière sécurisée), pour signer immédiatement et électroniquement l’accusé de remise et les conditions générales d’utilisation. Ainsi sera immédiatement vérifié le bon fonctionnement de votre clé Signexpert.

Vous pouvez aussi recevoir Signexpert en participant au Congrès de Marseille

La première rencontre entre les professionnels et Signexpert aura lieu lors du 66e Congrès de l’Ordre, du 13 au 15 octobre prochain. Nous vous proposons de bénéficier d’une réduction sur le prix de Signexpert, de recevoir celle-ci pendant le congrès, en avant-première, et de l’utiliser sur différents stands partenaires. Vous pourrez ainsi repartir avec votre clé USB cryptographique parfaitement opérationnelle.

Profitez de l’offre spéciale “Congrès de Marseille”, en trois étapes

240 euros au lieu de 400 euros pour quatre ans !

Vous participez au Congrès de Marseille : bénéficiez d’une remise de 160 euros sur votre kit Signexpert pour quatre ans.

- **Vous vous inscrivez au congrès**
- **Après paiement des droits d’inscriptions, vous recevrez un chèque de remise de 160 euros.**
- **Vous faites votre demande de signature sur www.signexpert.fr et entrez votre numéro de chèque au moment du paiement.**

Si vous vous inscrivez avant le 15 septembre, votre clé vous sera remise au congrès

66e congrès experts-comptables & TPE — POUR une DYNAMIQUE de CROISSANCE — marseille 2011

Signexpert est née le 10 mai 2011 au Conseil Supérieur

La signature de la profession comptable est née le 10 mai 2011 pendant la journée de Cérémonie des clés après l'ouverture du domaine de la profession comptable[1] par les trois porteurs des secrets[2] : la présidente du Conseil Supérieur, Agnès Bricard, le président de la commission Informatique, Jean Saphores, et Hervé Boullanger, le secrétaire général du Conseil Supérieur. Chacune des 23 régions a été créée dans le domaine de confiance et les certificats ont été remis à chacun des président(e)s sous la supervision vigilante du témoin de l'opération André Vincent auquel est revenu le soin de surveiller pendant presque huit heures la régularité des opérations.

De g. à dr. : Jean Saphores, Agnès Bricard et Hervé Boullanger

A propos de Keynectis

Keynectis est un éditeur français, spécialisé dans le domaine de la sécurité des échanges numériques. Pionnier du SaaS (Software as a Service) et bénéficiant de plus de 12 ans d'expérience, Keynectis propose une offre globale assurant la gestion des identités numériques et la sécurisation des documents et des communications électroniques, au profit des gouvernements, industriels, institutions financières et in fine au bénéfice des usagers à travers le monde. Thierry Dassault assure la présidence du conseil d'administration.

Pour en savoir plus www.keynectis.com

A propos de Lex Persona

Spécialisée dans la dématérialisation à valeur probatoire, Lex Persona a développé un catalogue complet de solutions de création et de vérification de preuves électroniques, simples à utiliser et faciles à intégrer aux applications métiers.
Avec une équipe d'ingénieurs expérimentés, experts en signature électronique, en authentification forte et en sécurité, Lex Persona appuie son développement sur des éditeurs de progiciels horizontaux ou verticaux, des intégrateurs et opérateurs de systèmes de dématérialisation et des distributeurs formés et qualifiés.
C'est son logiciel phare, LP7Creator, qui a été adopté par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables pour être proposé comme outil de signature électronique à l'ensemble de ses utilisateurs.

Pour en savoir plus www.lex-persona.com

A quoi ça sert ?

Signexpert pour les factures électroniques du cabinet

Pourquoi continuer d'imprimer et affranchir des documents qui reviennent immanquablement au cabinet pour leur saisie comptable ? Soyez acteur de la modernité et démontrez à vos clients vos capacités à les accompagner dans leur e-organisation. Dès demain, une optimisation, et après-demain, de nouvelles missions…

1. La notion de domaine de la profession comptable est identique à un coffre à "cachets" dans lequel sont stockés les tampons pour produire des certificats d'appartenance à l'Ordre.
2. Trois porteurs de secrets pour ouvrir à plusieurs le "coffre fort" de l'identité de la profession, gage de sécurité.

> “Signexpert, c’est donc l’outil indispensable pour échanger, entre le cabinet et les clients en toute tranquillité, mais aussi pour collaborer au sein d’un même cabinet.”

Signexpert et vos collaborateurs…

Signexpert pense à eux : si les certificats électroniques sont réservés aux membres de l’Ordre, Signexpert s’adresse aussi à tous les collaborateurs du cabinet pour assurer une homogénéité des outils utilisés. A cet effet, le logiciel de signature électronique est fourni avec une licence que vous pouvez déployer sur l’ensemble des postes de votre cabinet.

Dès le 4e trimestre 2011, un réseau de fournisseurs partenaires locaux proposera des certificats électroniques pour vos collaborateurs, compatibles avec le logiciel de signature électronique.
Vous disposerez alors d’un vaste choix de produits pour optimiser encore l’organisation de votre cabinet et vos relations avec vos clients.
Signexpert permet de protéger l’intégrité de tous vos documents électroniques et leur confère une valeur légale, qu’ils soient adressés à l’extérieur du cabinet ou simplement échangés entre collaborateurs d’un même cabinet.
Signexpert, c’est la capacité d’identifier, de manière formelle, non seulement l’auteur et le signataire du document, mais aussi le cabinet auquel il est attaché et qu’il représente.
Ainsi, parce que le document est rendu intègre et le signataire identifié, les échanges entre collaborateurs et clients sont facilités et leur conservation simplifiée.
C’est l’ouverture à la dématérialisation des échanges professionnels en toute sécurité et légalité.
En interne au cabinet ou à l’AGC : dès sa mise en place de la signature électronique, chaque document qui exige une signature ou simplement une preuve d’intégrité pourra être traité et conservé dans sa forme électronique : la feuille de travail, la feuille de temps, les demandes de congés…
Signexpert, c’est donc l’outil indispensable pour échanger de manière sécurisée, entre le cabinet et les clients en toute tranquillité, mais aussi pour collaborer au sein d’un même cabinet.
Si les technologies de la signature électronique sont matures depuis plusieurs années, il fallait un signe fort de déploiement par la profession pour que les éditeurs de la profession intègrent cette technologie au cœur même de leurs produits.
Ne doutons pas que le congrès de Marseille sera l’occasion de découvrir ces applications. ■

Signexpert : une famille !

Signexpert : un package évolutif !
Aujourd’hui, trois outils en un : signature, authentification et logiciel bureautique.
Demain, plusieurs nouveaux composants :
- **certificats serveur pour authentifier le site et les services en ligne du cabinet ;**
- **cachet serveur pour la production en masse de documents en liaison avec la production du cabinet ;**
- **et plusieurs logiciels optionnels, permettant une réponse aux besoins plus spécifiques des cabinets selon leur organisation informatique et les services qu’ils proposent à leurs clients.**

Et aussi tous les développements que réaliseront les partenaires de la profession.

A quoi ça sert ?

Signexpert pour dématérialiser les bulletins de salaires de vos clients

L’article L.3243-2 du Code du travail permet de produire des bulletins de salaires dématérialisés pour vos clients et leur distribution directement aux salariés. La norme Afnor Z42-025 de mai 2011 propose différentes solutions qui seront très prochainement mises en œuvre par votre plate-forme de dématérialisation et les partenaires de la profession. Avec Signexpert, le bulletin sera sécurisé dès sa création. Signexpert, la marque de l’expert-comptable dans le monde social.

Le Congrès de Marseille c'est aussi : 5 thématiques, 3 conférences, 16 ateliers de la profession et 3 plénières

Ce 66e Congrès sera l'occasion de comprendre, ensemble, les spécificités de ce marché et d'appréhendez les missions et solutions qui permettront d'accompagner au mieux ces quelque 2 millions et demi d'entreprises.

1. Croissance et compétitivité des petites entités

Croissance et compétitivité se conjuguent aussi avec petite entité ! La levée de fonds, l'obtention de financement, l'exportation ou encore l'innovation sont des facteurs essentiels pour la compétitivité et la croissance des petites entités, moteur primordial de notre économie. Retrouvez ici quatre ateliers spécialement conçus afin de vous permettre d'accompagner aux mieux vos clients dans leur démarche de croissance et leur recherche de compétitivité.

▸ L'expert-comptable et la levée de fonds dans les TPE
Pourquoi l'expert-comptable doit-il être un partenaire à part entière dans l'opération de levée de fonds ? Découvrez les modalités d'intervention conjointes de l'expert-comptable et du leveur de fonds.

▸ Financements bancaires : comment réussir à les obtenir ?
Pour répondre à la demande croissante de votre clientèle, découvrez une approche fondée sur la connaissance du système bancaire et des outils d'analyse flash de la recevabilité des clients.

▸ L'export sans risque pour les TPE : sécurisation fiscale, sociale et commerciale
Apprenez comment contribuer à sécuriser le développement à l'international des TPE, sur le plan fiscal et social.

▸ Recherche, innovation et savoir-faire d'excellence : les dispositifs fiscaux dédiés
Crédit d'Impôt Recherche (CIR), Jeune Entreprise Innovante (JEI), Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) : comprendre les dispositifs, identifier les acteurs, anticiper et être proactif vis-à-vis de ses clients.

Les trois plénières

- **Les simplifications : enjeux pour les TPE**
- **Actualités professionnelles et réforme de l'ordonnance, point d'étape sur les rencontres avec la profession**
- **Le financement des TPE : propositions de la profession**

2. Professions libérales

Le marché des professions libérales ne cesse de se développer et de se transformer, notamment depuis l'adoption, en juin 2010, du statut de l'entrepreneur individuel à responsabilité limité (EIRL). Une conférence et deux ateliers, vous permettront d'appréhendez toutes les connaissances et les outils pour dynamiser votre présence sur ce marché !

▸ EIRL : L'INTERPROFESSIONALITÉ EN ACTION
Le devoir de conseil qui incombe à tout expert-comptable, impose à ceux d'entre nous qui collabore avec les entrepreneurs, une connaissance approfondie des aspects juridiques, comptables, fiscaux et patrimoniaux attachés au statut d'EIRL. Avocats, notaires et experts-comptables décryptent pour vous toutes les subtilités de l'EIRL.

▸ Les professions libérales : un marché en développement, spécificités de l'exercice individuel
Cet atelier permettra de présenter le marché des professions libérales et leurs spécificités, d'examiner les régimes fiscaux et sociaux applicables ou encore de mesurer l'intérêt d'exercer en EIRL. Appréhendez les outils utiles afin de mener à bien une mission.

▸ Les professions libérales : le choix d'une structure d'exercice en groupe
Les spécificités des groupements de moyens, mais aussi les particularités des différents groupements d'exercice et leur fiscalité vous seront présentées. Enfin, les critères de choix d'une structure seront abordés.

experts-comptables
&Tpe
POUR une DYNAMIQUE de CROISSANCE

66ème congrès
13, 14, 15 octobre 2011
marseille 2011

www.experts-comptables.fr/66

Un congrès au cœur du métier

Le développement de la compétitivité des TPE s'appuie sur :

- les simplifications
- les aides au financement
- les comparatifs de statuts, optimisations fiscale et sociale

En 3 jours, mettez en place « une dynamique de croissance »

3. Associations, prévention, intelligence économique

Notre rôle de conseil d'entreprise fait de nous, experts-comptables, les premiers observateurs du fonctionnement des très petites entités et les interlocuteurs privilégiés de leurs dirigeants. Accompagner les très petites entités, parfois en difficulté, et détecter pour mieux les valoriser les valeurs immatérielles des TPE fait partie intégrante de notre profession. Plus encore, prévenir les opérations illégales ou "à risques" des TPE, notamment dans le cadre de la prévention du blanchiment, est un devoir qui incombe à tous les experts-comptables travaillant auprès des TPE.
Une conférence et trois ateliers répondront à toutes vos questions en termes d'accompagnement, de prévention et d'intelligence économique appliqués à l'univers de la TPE.

▸ PETITE ENTREPRISE ET PRÉVENTION DU BLANCHIMENT
Découvrez les obligations nouvelles liées à la publication de la norme blanchiment, les activités et les opérations à risques, les mesures de vigilance à adopter et les modalités de la déclaration à Tracfin.

▸ L'accompagnement de la très petite association
Il existe 1,2 million d'associations, ce sont autant d'entités susceptibles d'être accompagnées par un expert-comptable !

▸ L'accompagnement de la TPE en difficulté
L'exposé évoquera la TPE en difficulté à partir du témoignage de magistrats consulaires et d'un mandataire judiciaire.

▸ Intelligence économique et TPE : les applicatifs
Pourquoi et comment détecter les valeurs immatérielles des TPE, les valoriser, les sécuriser et les protéger ?

4. Gestion, comptabilité, mission nouvelle

Tandis que le marché des TPE n'a de cesse de se développer, les TPE doivent quant à elles apprendre à faire face à de nouveaux défis. Il est essentiel pour notre profession d'appréhender au plus près les besoins du marché des TPE, en termes de comptabilité de trésorerie ou de tableaux de bord par exemple, mais aussi de détecter les nouvelles missions que nous, experts-comptables, pouvons offrir à nos clients pour les aider à faire face à leurs nouveaux défis, et tout particulièrement ceux du développement durable.

▸ QUELLE PROFESSION COMPTABLE POUR LES TPE EN EUROPE ?
Echanger avec nos confrères européens pour comprendre l'étendue de leurs missions et rechercher les sources d'évolutions possibles pour la profession française sur le marché des TPE, tel sera l'objectif de cette table ronde.

▸ Comptabilité de trésorerie et gain de productivité : du mythe à la réalité
De la comptabilité de trésorerie à la comptabilité de gestion : fonctionnement et mise en place d'une comptabilité de trésorerie

▸ Le tableau de bord des TPE
Appréhendez les attentes du marché des TPE en matière de mission de TB et comprenez quels sont les freins à l'achat et à la vente ou encore comment packager une offre attractive et rentable au bon prix. Le positionnement stratégique du développement de la mission de TB en PME sera également étudié.

▸ Développement durable : nouveau défi des TPE, nouvelles missions pour l'expert-comptable
Découvrez les besoins de vos entreprises clientes et les nouvelles missions qui s'offrent à vous !

5. Full service, outre-mer, TPE agricole

De la mise à disposition de locaux administratifs à la gestion comptable et administratives complète en passant par des missions sociales de conseil telle l'aide au recrutement par exemple, il existe une grande diversité de prestations qui peuvent être offertes aux dirigeants des TPE afin de les accompagner dans la gestion quotidienne de leur entreprise. Par ailleurs, les TPE installées dans les DOM ou encore les TPE agricoles présentent des spécificités que nous devons connaître afin de leur proposer les services correspondant au mieux à leurs besoins.

▸ Une offre « full service » pour les TPE
Découvrez toute une gamme de prestations afin de proposer à vos clients bien plus qu'une mission comptable traditionnelle.

▸ Full service « social »
Nos clients souhaitent se voir proposer d'autres prestations que la paye et le déclaratif social. Un tour d'horizon des missions qui peuvent être menées par les cabinets au-delà de leur périmètre d'intervention habituel vous sera proposé, ainsi que les outils pour les réaliser.

▸ Mon premier client dans les DOM
Particularités fiscales et sociales : ce qu'il convient de maîtriser pour conseiller efficacement vos clients établis dans les DOM

▸ La TPE agricole : particularisme et méthodologie
Découvrez en quoi le secteur agricole est source de valeur ajoutée pour l'expert-comptable et quelles sont les spécificités de la TPE agricole.

Bilan carbone : vers un congrès éco-responsable ?

Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables souhaite s'engager dans une démarche de progrès en termes de développement durable, notamment en mettant en œuvre des actions pour réduire son impact sur l'environnement. C'est pourquoi il a décidé de faire le bilan carbone de son congrès chaque année afin de mesurer son impact carbone, d'estimer les évolutions possibles et de définir des axes de progrès. Détails.

Pourquoi faire un bilan carbone ?

Comme toute activité moderne, le congrès de l'Ordre des Experts-Comptables génère des déplacements de personnes, du fret de produits manufacturés, de la consommation d'énergie pour fabriquer ces produits (stand, goodies par exemple), de l'énergie pour éclairer, voire chauffer le bâtiment...
Or, toute fabrication de matière, tout déplacement de marchandises ou de personnes, nécessitent de l'énergie. A la base de l'énergie utilisée, il y a principalement pour le transport notamment des combustibles fossiles (du gaz, du pétrole ou du charbon), qui une fois brûlés émettent des gaz à effet de serre, principale cause du réchauffement global actuel observé sur la planète.
L'objectif essentiel d'un bilan carbone est donc de donner une image globale d'une activité avec un indicateur qui n'est plus économique (des euros), mais physique (des émissions de gaz à effet de serre). En pratique, le bilan carbone est un inventaire élargi des émissions de gaz à effet de serre d'une activité (commerciale ou non), qui permet ensuite d'axer les priorités d'action de réduction sur les postes qui auront été détectés comme les plus intensifs en consommation d'énergie. Ce n'est pas une comptabilité exacte, mais une comptabilité en ordre de grandeur. Il doit être un outil d'aide à la décision et non un outil de communication institutionnelle.

Le bilan carbone du 65e Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables

Si le bilan carbone permet à toute activité de prendre conscience de ses impacts sur l'environnement, il permet également d'évaluer sa dépendance aux énergies fossiles, et de se préparer à un monde où l'énergie deviendra de plus en plus rare et chère. Il s'agit donc d'un bon point de départ pour agir et se fixer des objectifs car il n'y a pas de progrès sans mesure !
Le bilan carbone du 65e Congrès de l'Ordre, qui s'est déroulé en octobre 2010 à Strasbourg, a permis de révéler quels étaient les plus gros postes d'énergie et donc ce sur quoi il fallait axer en priorité les efforts de réduction.
Ainsi, 49 % des émissions de gaz à effet de serre sont générées par les achats et 44 % par les déplacements de personnes. Les autres postes (énergie du bâtiment, déchets, fret de marchandises) sont secondaires. Dans les achats, nous allons retrouver les équipements des stands, les cadeaux (souvent des produits manufacturés en Chine) remis aux congressistes, l'alimentation (l'agriculture est une activité fortement carbonée), les publications et catalogues divers qui requièrent beaucoup de papier.

Et en 2011 ?

Pour la prochaine édition du congrès, qui aura lieu à Marseille, du 13 au 15 octobre prochain, des mesures sont d'ores et déjà prises pour tenir compte de cette "contrainte carbone". Le premier objectif est d'affiner la mesure de ce bilan. En effet, plus les calculs pourront être affinés, plus des leviers d'actions pour réduire l'impact carbone pourront être identifiés.

Parallèlement, les organisateurs du congrès soumettent à l'ensemble de leurs fournisseurs, prestataires et partenaires, une charte d'engagement dans une démarche éco-responsable. Ils travaillent ensemble pour étudier des solutions qui permettront de limiter l'impact carbone. Ainsi, deux axes prioritaires ont été définis :

- la limitation et le tri des déchets ;
- la préférence portée aux produits locaux et de saison pour les cocktails et repas.

Dans le respect de cette démarche, la mallette qui sera remise aux congressistes sera confectionnée dans une matière éco-responsable, en chanvre.

Nous comptons sur vous pour nous aider dans cette démarche citoyenne. C'est un très beau challenge de prouver que développement économique et développement durable sont compatibles. A nous de montrer que l'on peut faire des événements modernes, beaux, innovants et pourtant sobres en carbone ! ■

ERRATUM Une erreur s'est glissée dans le numéro 296 de mai 2011 en page 19

Kiosque Mission - Organisez votre cabinet pour développer les missions paie ! - ADP MICROMEGAS décliné autour de trois micro-conférences :
Thème 1 : Comment développer vos missions paie : de la stratégie à la signature !
Thème 2 : Développer votre chiffre d'affaires en adhérant au programme générateur business.
Thème 3 : Quels sont les facteurs clés d'une externalisation réussie ?

Bienvenue à **Marseille !**

A l'occasion du 66e Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables, Marseille vous invite à découvrir ses trésors cachés !

« *Exigence de travail et de convivialité, obligation de réflexion et de bonne humeur !* » Christiane Company, Mohamed Laqhila, Jean-Jacques de Ronchi, Lionel Canesi, Farouk Boulbahri et l'ensemble du comité d'organisation ont choisi un slogan qui tient lieu de programme. Le 66e Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables devra porter la marque de la métropole si atypique qui l'accueille. Marseille, ville d'histoire, parfois excessive, souvent rebelle, toujours accueillante, chaleureuse et prête à offrir son plus beau visage aux visiteurs curieux et... à l'expert-comptable en congrès !
Nous sommes mobilisés pour vous montrer que derrière les clichés se cache une ville unique, au caractère bien trempé et à l'enthousiasme contagieux.
A très vite sur les rives du Vieux-Port !

Programme accompagnant

Afin que la ville vous livre tous ses secrets, l'Ordre des experts-comptables de Marseille Pacac a sélectionné pour vous de nombreux parcours et visites de Marseille et de ses alentours, les jeudi 13 et vendredi 14 octobre.
Partez à la découverte de la somptueuse baie de Cassis et de ses calanques, allez à la rencontre de celle que les Marseillais nomment « la bonne mère », la basilique Notre-Dame de la Garde, protectrice de la cité et chef d'œuvre architectural du Second Empire, redécouvrez la légende du comte de Monte-Cristo, le temps d'une visite au château d'If au large de Marseille ou encore flânez sur le petit port de l'Estaque, l'un des lieux de naissance de la peinture moderne...

Les calanques

Avignon, Gordes et le village des bories, les Baux-de-Provence et Saint-Rémy-de-Provence mais aussi Aix-en-Provence et la montagne Sainte-Victoire... vous pourrez également profiter d'excursions journalières afin de découvrir ou de redécouvrir tout le charme de la Provence, à travers la visite de ses sites les plus pittoresques. Il ne vous reste plus qu'à faire votre choix !

Gordes

Avignon

De g. à dr. : Mohamed Laqhila, Jean-Jacques de Ronchi, Christiane Company, Lionel Canesi, Farouk Boulbahri

Enchantement et dépaysement au programme de vos soirées

Dès le premier soir, un repas musical sur le thème des « couleurs du monde » vous invitera au voyage. Parfums d'orient dans les assiettes et rythmes enivrants sur la scène : dépaysement garanti !
« *Marseille est l'une des plus anciennes cités de France. Terre d'asile pour les uns, ville de passage pour d'autres, depuis 2 600 ans, des hommes et des femmes originaires des cinq continents sont venus la peupler. C'est cette multiculturalité, cet esprit de la mixité que nous avons voulu mettre à l'honneur lors de cette soirée d'accueil* », explique Mohamed Laqhila, co-commissaire général de ce 66e Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables.
Un échauffement avant le « Grand cabaret des experts-comptables » du vendredi soir, placé sous le signe du spectacle et de la magie, qui vous enchantera à l'issue d'une journée studieuse. ■

Notre Dame de la Garde

LE BAROMÈTRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR
Les PME envisagent l'avenir de façon plus optimiste !

Le 20e baromètre du Conseil Supérieur, mené auprès des dirigeants de PME et TPE en partenariat avec les Echos, fait le point sur l'état de santé des entreprises françaises. Si les patrons de PME et TPE perçoivent le contexte économique et social en France comme morose, les PME sont aujourd'hui plus satisfaites de leur situation qu'auparavant et envisagent l'avenir de façon optimiste. Les TPE, elles aussi, voient leur situation s'améliorer, même si elles restent comme toujours prudentes concernant leurs perspectives.

Des PME plutôt satisfaites de leur situation actuelle…

Bien que les patrons de PME soient aujourd'hui encore plus pessimistes qu'il y a trois mois sur le contexte général en France (63 % estiment qu'à l'heure actuelle la situation économique et sociale a tendance à aller plus mal), leur propre situation semble, elle, plutôt bonne. La situation des PME semble se stabiliser à un niveau plutôt élevé : près d'une PME sur deux considère sa situation meilleure qu'il y a un an (48 %) et près d'un tiers meilleure qu'il y a 3 mois (36 %) (Cf. graphique 1).

1. Situation par rapport à l'année passée

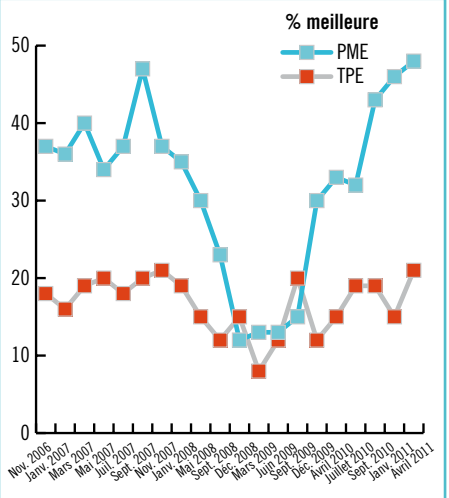

Par rapport à la même période l'an dernier, diriez-vous que la situation de votre entreprise est plutôt meilleure, plutôt moins bonne ou identique… ?

… Et dont les perspectives se stabilisent

Les perspectives des PME, après une tendance à la hausse au cours des derniers mois, semblent se stabiliser, avec près du tiers qui envisagent une amélioration de leur situation dans les trois mois (31 %) et près des trois quarts qui sont optimistes pour l'année à venir (73 %). Les perspectives pour le chiffre d'affaires sont même en hausse : 43 % des patrons de PME comptent sur une amélioration de leur chiffre d'affaires au cours des trois prochains mois (+10 points) et 28 % de la trésorerie (+9 points) (Cf. graphique 2).

Les TPE connaissent un léger mieux…

La situation globale des TPE est aujourd'hui en progression, même si l'évolution de certains indicateurs de gestion est encore incertaine. En général, la situation des TPE est meilleure aujourd'hui que l'année dernière pour 21 % (+6 points) et en amélioration au cours des trois derniers mois pour 17 % (+5 points). Elles apprécient l'évolution de leur secteur d'activité avec le même niveau d'optimisme qu'il y a trois mois (47 %) et sont très partagées sur leur propre évolution : 18 % envisagent une amélioration au cours des trois prochains mois (-5 points) et un peu plus de la moitié sont optimistes sur leurs perspectives à un an (56 %).

Les principaux indicateurs de gestion restent en retrait par rapport à l'avant-crise

Si la situation du carnet de commandes, de la trésorerie et de la rentabilité s'est améliorée depuis 2009, elle ne retrouve pas encore les niveaux d'avant crise. Chez les PME,

2. Perspectives pour l'année à venir

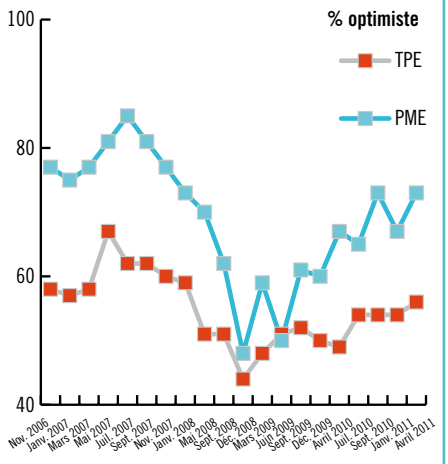

En ce qui concerne les perspectives à un an de votre entreprise, êtes-vous… ?

3. Politique RH : composants de la rémunération les plus motivants

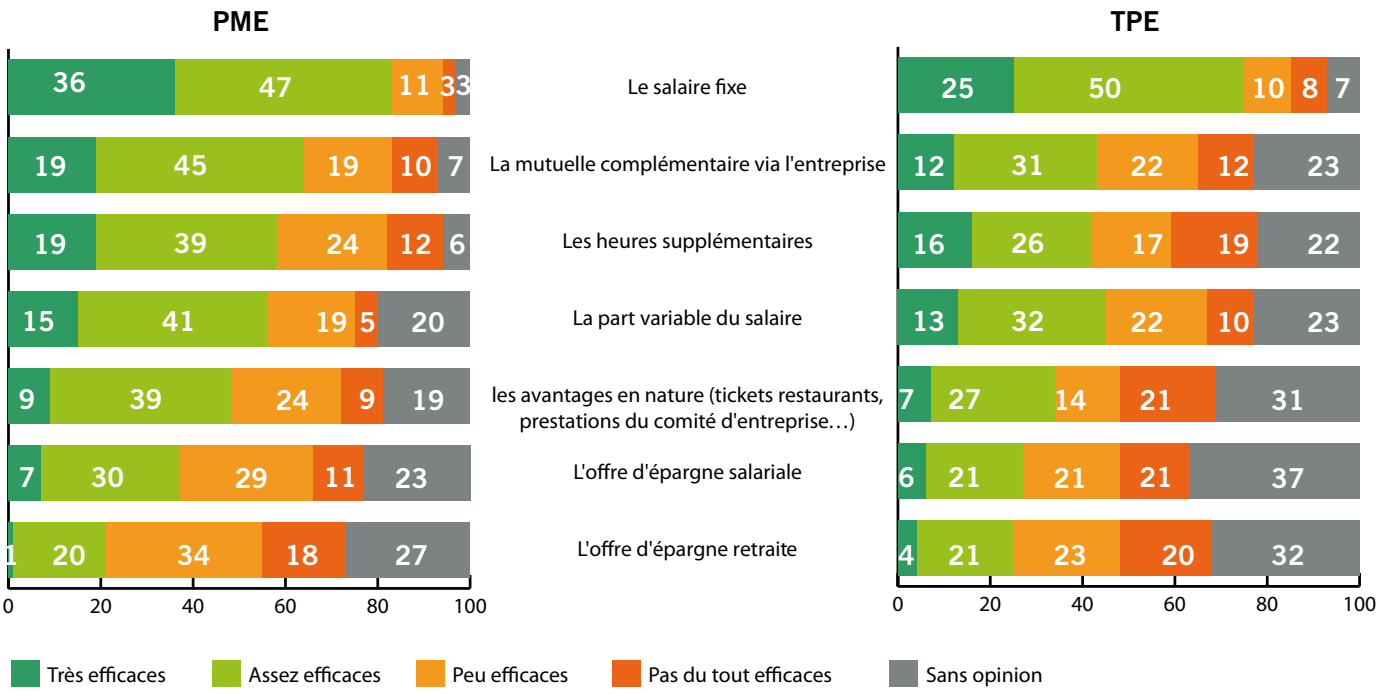
PME
TPE
Le salaire fixe
La mutuelle complémentaire via l'entreprise
Les heures supplémentaires
La part variable du salaire
les avantages en nature (tickets restaurants, prestations du comité d'entreprise…)
L'offre d'épargne salariale
L'offre d'épargne retraite
36 47 11 3 3
19 45 19 10 7
19 39 24 12 6
15 41 19 5 20
9 39 24 9 19
7 30 29 11 23
1 20 34 18 27
25 50 10 8 7
12 31 22 12 23
16 26 17 19 22
13 32 22 10 23
7 27 14 21 31
6 21 21 21 37
4 21 23 20 32
0 20 40 60 80 100
Très efficaces
Assez efficaces
Peu efficaces
Pas du tout efficaces
Sans opinion

Selon vous, les composants de la rémunération suivantes sont-elles efficaces, assez efficaces, peu efficaces ou pas du tout efficaces pour motiver et fidéliser vos collaborateurs ?

la trésorerie et la rentabilité sont dans une situation moins satisfaisante qu'il y a trois mois (respectivement -9 points et -4 points), mais le carnet de commandes a quant à lui augmenté pour 70 % (+5 points). Chez les TPE, ces indicateurs sont stables, voire en baisse : 53 % des patrons de TPE sont satisfaits de leur trésorerie (stable), 49 % de leur rentabilité (stable) et 53 % de leur carnet de commandes (-3 points).

Les entreprises et l'emploi : des perspectives positives

L'emploi dans les PME-TPE retrouve des niveaux équivalents à 2007. Dans les PME et TPE avec salariés, le solde de création d'emplois continue d'augmenter. 27% des PME envisagent d'augmenter leurs effectifs (stable) contre 7 % de les baisser (-4 points). Et les TPE avec salariés sont plus nombreuses à prévoir d'embaucher : 11 % (+5 points), un niveau qui n'avait plus été atteint depuis 2007.

Après deux trimestres de baisse, les TPE sans salariés sont plus nombreuses à penser pouvoir franchir un jour le cap du premier salarié : 24 % (+12 points) des TPE sans salariés qui n'envisagent pas d'embaucher au cours des trois prochains mois (97 %) envisagent de le faire un jour. La proportion de PME envisageant d'embaucher au cours des trois prochains mois se stabilise à un niveau élevé, et les TPE emboîtent le pas avec des perspectives d'embauches à la hausse.

La politique RH des PME et TPE

A l'heure actuelle, de nombreux dirigeants de PME et TPE n'ont pas le sentiment d'être confrontés à de nouvelles demandes de la part de leurs salariés en matière de politique RH et de rémunération. C'est particulièrement vrai pour les patrons de TPE, dont 30 % seulement déclarent que leurs salariés expriment aujourd'hui des demandes plus importantes, tandis que les patrons de PME sont davantage confrontés à de telles attentes (46 %).

Malgré tout, une part non négligeable envisage de faire évoluer leur politique RH dans les douze mois qui viennent : 30 % des patrons de PME et 14 % des patrons de TPE projettent de le faire. Dans les TPE, c'est principalement pour améliorer la productivité de l'entreprise (73 %). Dans les PME, les raisons qui motivent cette évolution sont plus variées : il s'agit non seulement d'augmenter la productivité (82 %), mais aussi de fidéliser les salariés (76 %), de répondre à leurs attentes (74 %), de s'adapter à la législation (67 %) et d'attirer de nouveaux collaborateurs (63 %).

De la même manière, selon la taille d'entreprise, les composantes de la rémunération des salariés considérées comme motivantes sont plus ou moins nombreuses. Pour les patrons de TPE, le salaire fixe est de loin perçu comme le principal élément motivant leurs salariés (75 %). Pour les patrons de PME, le salaire fixe est également un élément majeur (83 %), mais d'autres éléments sont considérés comme particulièrement motivants : pour près des deux tiers, la mutuelle complémentaire (64 %), ainsi que les heures supplémentaires et la part variable du salaire pour plus de la moitié (respectivement 58 % et 56 %) (Cf. graphique 3). ■

Jean-Charles de Lasteyrie, vice-président de la FEE

“Aujourd’hui, les règles qui vont guider notre exercice passent obligatoirement par le processus européen.”

La FEE (Fédération des Experts-comptables Européens) est le premier interlocuteur de la Commission européenne pour la profession comptable. Elle travaille actuellement sur deux thèmes majeurs, la simplification de l’environnement des PME et le livre vert sur l’audit. Au moment où la Commission européenne va se prononcer sur ces deux sujets, le vice-président de la FEE nous livre ses réflexions sur les rouages européens.

Quand a été fondée la FEE et par qui est-elle financée?

En 1986. Elle est financée par les cotisations de ses membres. C’est une organisation professionnelle indépendante qui a pour fonction principale de fédérer l’action des instituts professionnels au sein de l’Union européenne.

Comment se structurent les réflexions au sein de la FEE ?

Elle rassemble 45 instituts professionnels issus de 32 pays membres. Ils sont tous représentés au sein du Conseil, qui se tient quatre fois par an et auquel sont soumises toutes les décisions importantes. Elles sont préparées par un comité exécutif composé de huit personnes qui se réunit tous les mois. Une assemblée se tient tous les deux ans pour élire le Président et le Deputy President (NDLR : futur président). Actuellement ce sont Philip Johnson (UK) et André Kilesse (Belgique). Les sujets que nous étudions sont traités dans une vingtaine de groupes de travail, les “working parties”. Ils se réunissent environ tous les deux mois. Nous avons d’autres groupes appelés les “task forces” qui servent de laboratoire. Ils ont un sujet donné à traiter dans un temps déterminé.

Comment choisissez-vous les thèmes abordés ?

Ils viennent principalement de la Commission européenne, mais aussi de l’Ifac, de l’exécutif même, ou des groupes de travail. Ensuite, l’exécutif décide ceux qui sont traités. Les thèmes sont tous assez

délicats du fait des différences de réglementation et d’organisation de la profession dans chaque pays.

Comment se composent les groupes de travail ?

Les membres de la FEE ont la liberté de choisir les groupes de travail dans lesquels ils désirent placer des intervenants ou non, leur composition est donc variable. Cette liberté est le fondement même du principe démocratique de la FEE.

Bio express

Diplômé de l’ESCP et docteur en droit fiscal, Jean-Charles de Lasteyrie, expert-comptable est membre du Conseil Supérieur de l’Ordre des Experts-Comptables, de 2000 à 2004. Il a présidé le club fiscal des experts-comptables jusqu’en 2004. Il est aussi expert judiciaire auprès de la cour d'appel de Paris. Il est vice-président de la FEE depuis trois ans.

Comment les groupes parviennent-ils à s'entendre ?

Nous fonctionnons par consensus. En fin de journée, un compte-rendu de la réunion est rédigé. Le travail technique effectué est très important. A la FEE, nous fournissons beaucoup d'écrits qui serviront à de nombreux instituts ainsi qu'à la Commission, à l'Ifac... Ce sont des documents très précis, de grande qualité, parfois très techniques. Ces écrits peuvent avoir une valeur pédagogique. Ils contribuent ainsi à une meilleure expression des organisations professionnelles des pays membres. Pour la Commission européenne, cela apporte un large éclairage sur les positions de la profession partout en Europe.

Arrivez-vous malgré tout à des accords concrets ?

Souvent nous parvenons à un accord, mais il n'est pas forcément mis en œuvre.

Faut-il le déplorer ?

Vous savez, c'est inévitable. Les intérêts des différents pays sont souvent divergents. C'est dans la nature des choses. L'important n'est peut-être pas là, mais dans le fait de parvenir à dégager des sujets communs et à respecter les intérêts des uns et des autres.

Quels sont justement les sujets principaux qui sont débattus à la FEE en ce moment ?

Le livre vert sur l'audit (green paper). C'est un thème qui est bien entendu très suivi, puisqu'il risque de modifier les modes d'exercice. La FEE a d'ailleurs travaillé aux réponses. Il y a aussi la simplification de l'environnement des PME, qui est un sujet très important, l'Integrated Reporting (le fait d'intégrer dans la communication financière d'une entreprise, des éléments non financiers, comme ceux liés à l'environnement), la gouvernance... Certains sujets sont importants pour Bruxelles, par exemple « Qualification and Market Access » (NDLR : équivalence des qualifications professionnelles et accès au marché), c'est-à-dire comment un professionnel peut-il exercer à l'étranger. Dans les faits, cette pratique est encore limitée.

Revenons à la simplification. C'est un thème très à la mode en ce moment. Qu'en pensez-vous ?

La simplification est un thème qui est souvent abordé de manière démagogique par les pouvoirs publics. Vouloir supprimer les coûts, les obligations comptables, c'est un désir qui n'est pas facile à réaliser, sinon nous l'aurions fait avant ! Notre profession a parfois été accusée de veiller à cette complexité. Nous servons de bouc émissaire. Or, elle n'a jamais cherché à le faire ! Nous savons que l'entreprise a besoin d'outils comptables et de gestions fiables et rapides. A Bruxelles, pour la Commission ou le Parlement parler de simplification, c'est un moyen facile de paraître défendre les entreprises. Pour ce sujet en particulier, tous les pays ne raisonnent pas de la même façon. Par exemple, l'Allemagne est opposée à la publicité des comptes.

Certains dossiers voient le jour et puis semblent disparaître. Les pays peuvent-ils endormir certains dossiers ?

Non, on ne peut pas dire ça comme ça. De temps en temps, les pays souhaitent s'opposer à certains dossiers mais en aucun cas l'endormir. Vous savez, le processus européen est très long, cela peut donc donner ce sentiment. Nos observations, nos publications passent à la commission, reviennent au conseil, partent chez les ministres. Une décision rapide en Europe, c'est quatre ans !

Que diriez-vous à un expert-comptable qui ne s'intéresse pas particulièrement aux décisions européennes ?

Aujourd'hui, les règles qui vont guider notre exercice se décident à Bruxelles, au G20, dans les organismes internationaux comme à l'Ifac ou à l'IFRS Foundation (NDLR/ancien IASC Foundation). Elles passent obligatoirement par le processus européen. C'est pourquoi il est indispensable d'y être représenté activement, pour que les apports de la France soient reconnus et valorisés. Si on ne fait pas entendre notre voix, personne ne le fera à notre place, alors que les autres pays le font activement.

La position de la France est-elle difficile à défendre ?

Cela ne se passe pas si mal. C'est vrai que la France a des positions spécifiques. Par exemple, le co-commissariat qui n'existe pas ailleurs. Cette question a été d'ailleurs abordée par le livre vert sur l'audit. Les seuils d'exercice et les domaines d'intervention des CAC, qui sont souvent différents dans les autres pays. La France est par conséquent isolée. Elle aimerait bien étendre son modèle, mais l'Europe ne perçoit pas forcément la portée de la flamme... (Sourire). Agnès Bricard, comme Joseph Zorgniotti avant elle et Claude Cazes, suivent d'ailleurs de très près les évolutions européennes.

Avez-vous déjà été surpris par une décision qui a abouti alors que tout laissait présager du contraire ou bien par l'émergence d'une idée inattendue ?

Oui, celle de soutenir davantage les petits cabinets. Cette idée a émergé en 2009 à la réunion des présidents de Lisbonne sur l'avenir des PME et des PMC (NDLR : petits et moyens cabinets). C'était bien sûr un des chantiers de travail, mais on ne s'attendait pas à cette demande forte des institutions d'être plus proche du terrain et des problèmes quotidiens des petits cabinets.

Cette idée que les petits cabinets doivent être soutenus, a-t-elle eu une suite ?

Oui, l'organisation des groupes de travail a été modifiée. Désormais, dans chaque groupe, on s'interroge systématiquement sur les conséquences ou sur les opportunités qu'une mesure ou qu'un acte communautaire pourraient offrir à ces petits cabinets. ■

L'entreprise doit se réinventer dans son concept même (A qui appartient-elle ? Qui exerce le pouvoir ?...) mais aussi dans son management et dans ses modèles économiques.

L'entreprise à réinventer

« *Qui est le vrai propriétaire d'une entreprise ?*, demande Philippe Escande dans Les Echos du 4 mai. (...) Si la *société est petite et dirigée par son fondateur, la réponse semble aller de soi. Mais plus elle grandit, plus l'évidence s'éloigne. Steve Jobs est l'âme d'Apple, mais il n'en est pas le propriétaire* ».

« *La question*, estime-t-il, *dépasse largement le cadre du débat sur la responsabilité sociétale de l'entreprise. Au contraire de Milton Friedman qui mettait l'actionnaire au premier rang, le gourou actuel américain du management, Michael Porter, prône désormais la "valeur partagée", comme nouvel horizon de l'entreprise* ».

En France, une institution religieuse, le Collège des Bernardins, a pris l'initiative de réunir depuis 2009 une équipe de chercheurs de plusieurs disciplines sur ce sujet. Pour ces chercheurs, « *Il est faux d'affirmer que l'actionnaire est le propriétaire unique et absolu, car il n'en assume pas tous les risques* ».

« *Mais alors, qui est le propriétaire d'une entreprise ?* (...) *Personne ! On peut en droit être propriétaire d'un objet mais pas d'un sujet. (...) On ne peut posséder un homme, de même que personne ne possède un Etat. Il devrait en être de même de ces collectivités humaines, qualifiées d'ailleurs de personnes morales, que sont les entreprises* ».

Quatre groupes de recherche ont été créés et ont dégagé quatre pistes prioritaires : redéfinir le statut du dirigeant en refondant sa légitimité sur un contrat d'entreprise, approfondir la démocratie dans l'entreprise, redéfinir les droits et devoirs des investisseurs, dont le rôle « d'aiguillon et de contre-pouvoir » doit être conservé et encouragé.

« *Nous assistons manifestement à la fin d'un modèle*, conclut Escande, *mais la construction de son successeur commence à peine* ».

IFRS or not IFRS

Les Echos

« ***Les PME doivent-elles convertir leur comptabilité au référentiel IFRS ?*** », demande François Le Brun dans ***Les Echos*** du 28 avril. « ***Déjà "parlé" dans une centaine de pays, (ce référentiel) est maintenant adopté par les puissances émergentes : Brésil, Inde, Russie, Chine... Là où de jeunes nations n'avaient jusqu'à présent aucune référence pour lire les comptes de leurs entreprises, elles s'accordent pour adopter cet esperanto inédit de la comptabilité*** (...)
La France fait valoir l'existence sur son sol d'un double système suffisamment rodé pour ne pas harceler les entreprises avec un troisième. (...)
Seulement, le monde évolue très vite. Où seront, dans cinq ans, nos entreprises de taille intermédiaire ? Si elles sont amenées à travailler souvent avec la Chine et l'Inde, elles devront accepter des participations croisées (...)
Dans ces conditions, la seule manière de lire les comptes de son partenaire est de se convertir aux IFRS.
La question est d'actualité, (...) ***les Etats-Unis sont en effet supposés prendre position en 2011 sur les IFRS vis-à-vis de leurs sociétés cotées*** (...) ***Qu'ils l'adoptent et ce référentiel sera consacré langue comptable mondiale*** », conclut François Lebrun en précisant qu'il « ***ne faut pas se leurrer. La conversion se traduit d'abord par une dépense*** »...

La Chine finira par ralentir

LE FIGARO

Abonnée aux taux de croissance à 10%, la Chine finira bien par ralentir. Et ceci, pas seulement parce que ses dirigeants se sont fixé un objectif de modération à 7%.
Dans *Le Figaro* du 2 mai, Jean-Pierre Robin fait état d'une étude de trois économistes (Barry Eichengreen, Donghyun Park et Kwanho Shin) sur quarante pays depuis la dernière guerre mondiale qui montre qu'il « *n'y a pas d'exemple dans l'histoire où la croissance la plus échevelée ne s'infléchisse pas à partir d'un certain stade* ». L'étude précise même que « *l'expansion ralentit inexorablement passé le seuil de 16 740 dollars pour le PIB par habitant* ».
« *Le scénario est en réalité toujours le même : les périodes de reconstruction sont marquées par des progrès de productivité exceptionnels.* (...) *Les ouvriers agricoles se transforment en industriels, le pays importe des technologies nouvelles qui démultiplient son efficacité. Mais une fois ces recettes épuisées, il faut innover et trouver d'autres vecteurs de prospérité. Outre le seuil de 16 740 dollars, les trois économistes mettent en avant un autre concept : les choses deviennent plus difficiles dès qu'un pays obtient un niveau équivalent à 57 % du PIB de l'économie nationale la plus avancée, celle qui campe sur la frontière technologique* » (les États-Unis en l'occurrence).
Pour sa part, la Chine paraît encore assez loin de ces deux critères, surtout du second (le PIB du Chinois ne représentait que 19,7 % de celui de l'Américain en 2007). Mais si elle devait maintenir son rythme annuel de 10 %, elle toucherait le niveau fatidique des 16 740 dollars par habitant en 2014. La zone dangereuse sera atteinte dans trois ans à peine.

Les data, une mine !

D'ailleurs la valeur n'est plus là où l'on croit encore qu'elle est. « *On aurait tort*, écrivaient quelques jours plus tôt (27 avril) Augustin Landier et David Thesmar dans ce même journal *Les Echos*, *de résumer le succès de l'iPhone et de l'iPad d'Apple à la seule réussite, certes formidable, d'un nouvel outil technologique. C'est bien plus que cela, car ce qui rend Apple incontournable, c'est sa plate-forme iTunes devenue « le principal péage entre les clients et les vendeurs de contenus ». « Car Apple, comme l'ont fait Facebook, Google ou Amazon à partir de modèles différents, dispose d'une information très détaillée sur les goûts, les habitudes et les moyens financiers de ses utilisateurs. La prochaine phase sera la valorisation de ces informations personnelles, dont on ne fait encore qu'effleurer les possibilités (...)*
Cette nouvelle stratégie déborde très largement d'internet et change la face du capitalisme industriel. Beaucoup d'entreprises de services (poste, télécoms, électricité, grande distribution, banques...) réalisent qu'elles peuvent aussi constituer des données personnelles et les valoriser pour leur propre compte ou pour des tiers. Même l'automobile considère ce tournant : les constructeurs de voitures électriques envisagent de louer la batterie aux automobilistes. L'automobiliste deviendra un abonné que l'on peut localiser, analyser, fidéliser, solliciter (...)
Et ceci, concluent les deux auteurs, posera des « questions de régulation inédites » en termes de protection des données personnelles bien sûr, mais aussi de concurrence... ».

Jouer est une affaire sérieuse

Qui dit nouvelles entreprises dit nouvelles formes de management et donc de recrutement. Dans *L'Expansion* de mai, Guillaume Novello s'intéresse à une étude d'Oihab Allal-Chérif, professeur à BEM Management School, sur les "Serious games", nouveaux outils de management des ressources humaines. L'auteur étudie l'exemple des banques et notamment de BNP Paribas qui a lancé, il y a maintenant plus de deux ans, le jeu online « Ace Management ».
« Les joueurs doivent remplir plusieurs missions qui sont des cas de finance pour accumuler des "Aces". Lors de la dernière édition fin 2010 plus de 8 000 joueurs se sont affrontés. Le public visé est « l'ensemble des étudiants en commerce des meilleures écoles et universités dans le monde » avec pour objectif de proposer des stages aux plus brillants et de véhiculer l'image d'une banque moderne ».
Un autre exemple est celui d'une banque indienne qui a fait développer le jeu « cash détectives » pour former ses caissiers à détecter les faux billets. *« Les "jeux sérieux" conclut Oihab Allal-Chérif, servent donc à recruter, à former, à communiquer ».*

Se hâter doucement

L'autre tendance "management" du moment, c'est à la Foire de Paris qu'il fallait aller la chercher, explique Sophie Peters dans *La Tribune* du 4 mai.
Dans un monde agité, elle invite ses visiteurs à retrouver leur tortue intérieure. Le mouvement "slow" sert de fil rouge à la manifestation, lame de fond mondiale née en Italie il y a vingt ans avec le "slow food" et portée depuis dans divers domaines par les philosophes, ethnologues et sociologues.
Dans l'entreprise, le mouvement pourrait faire tache d'huile. À l'heure où les risques psychosociaux sont brandis de toutes parts comme un fléau, où la relation au travail est vécue par de nombreux Français comme une douloureuse épine, où un suicide épouvantable chez France-Télécom fait de nouveau la une de l'actualité, il y a urgence à reconsidérer la question de notre rapport au travail.

Le "slow management" peut montrer la voie. Mais qu'on ne s'y méprenne pas. Il ne s'agit pas tant de ralentir le rythme que de renoncer au court terme pour aménager une organisation plus respectueuse des êtres humains. Son slogan ? *« Remplacer le toujours plus par le toujours mieux pour faire de la qualité un avantage compétitif ».* ■

Les assises de la simplification à Bercy : les experts-comptables au premier rang !

Le 29 avril dernier à Bercy, se sont déroulées les assises de la simplification. Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat en charge des PME, et le député Jean-Luc Warsmann, président de la commission des lois à l'Assemblée nationale et missionné par le Premier ministre pour rendre un rapport sur la simplification, ont donné le coup d'envoi à un vaste plan en 80 mesures. Son but : faciliter l'environnement administratif des petites et moyennes entreprises. Agnès Bricard, présidente de l'Ordre des Experts-Comptables, a présenté, quant à elle, seize mesures élaborées par la profession. Une initiative vivement saluée par le ministre.

Agnès Bricard, en présence de Jean-François Roubaud et Jean-Charles Taugourdeau et de chefs d'entreprise, lors de son intervention sur le plateau des assises de la simplification à Bercy

« *Venir voir les entreprises, c'est nouveau ! Je salue cette* démarche. » Jean-François Roubaud, président de la CGPME, Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises, ne cache pas son enthousiasme devant le secrétaire d'Etat, Fréderic Lefebvre, les chefs d'entreprise et les fédérations professionnelles réunis à Bercy. Lors de la première table-ronde portant sur la simplification de la vie quotidienne des entrepreneurs, il se montre satisfait de cette initiative gouvernementale d'envoyer des correspondants PME dans les entreprises : une immersion totale pendant plusieurs jours, pour recueillir les attentes des entrepreneurs. « *On va enfin écouter les entreprises* » ajoute-t-il.

Durant la journée, plusieurs correspondants viendront témoigner de leurs expériences. Tous arriveront au même type de conclusions : la lourdeur des procédures administratives, la lassitude de devoir donner les mêmes informations plusieurs fois, l'envie des chefs d'entreprise d'être accompagnés. Agnès Bricard, présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, est la première à proposer une mesure concrète : « *il faut une déclaration unique en matière sociale et fiscale. Nous connaissons par cœur la complexité même des obligations administratives. Nous sommes donc un parfait relais entre cette volonté de simplification et le monde de l'entreprise.* »

« *Une déclaration unique, j'en rêve* » s'exclame le président de l'Union professionnelle artisanale, Jean Lardin. « *Si vous avez besoin d'un club de supporters, je prends ma licence* », ajoute-t-il, dans un sourire.

D'autres thèmes seront évoqués tout au long de la journée, comme celui de la complexité des lois. « *Le chef d'entreprise n'a pas le temps de toutes les lire. Les textes relatifs aux PME devraient être publiés deux fois par an à* date fixe. Cela *existe déjà en Angleterre* », explique Jean-François Roubaud.

Par la suite, Agnès Bricard sera questionnée sur les feuilles de paye : « *ne peut-on pas avoir juste trois lignes au lieu de dix ?* » interroge un chef d'entreprise dans la salle. Réponse de la présidente du Conseil Supérieur : « *Bien sûr, nous rêvons tous de revenir au montant brut, mais soyons réalistes, derrière il y a les charges sociales. Moins de quatre lignes, cela me paraît difficile.* »

Jean-Luc Warsmann rappelle l'urgence de cette simplification : « *l'Etat n'a plus d'argent. Il ne peut plus se payer un outil pour tout réglementer. Il faut faire un autre choix. Celui du gagnant-gagnant. Nous allons aussi rouvrir le chantier des seuils* » annonce-t-il.

Dans le cadre de la commande publique, Agnès Bricard évoque le fait que seulement 20 % de chefs d'entreprise connaissent le marché des appels d'offre : « *il faut que les PME puissent s'inscrire en ligne et soient susceptibles de recevoir ces appels d'offre. La simplifica-*

De g. à dr. : Jean-Charles Taugourdeau, Jean-Luc Warsmann, Frédéric Lefebvre, Jean-Michel Aulas, Agnès Bricard et Jean-François Roubaud

tion, c'est aussi passer de plus en plus par notre monde numérique ».

Une autre piste, celle du coffre-fort numérique, sera explorée. Une manière de stocker toutes les informations relatives aux entreprises sans avoir à solliciter sans cesse l'entrepreneur. « *Les enquêteurs iront chercher ici les informations. Elles seront simplement à actualiser. C'est réalisable. Il faudrait un an et demi pour sa mise en place* » explique le président de la CGPME.

Frédéric Lefebvre clôturera cette journée de simplification en évoquant les 80 mesures décidées par le gouvernement, comme l'accessibilité des PME aux annonces des marchés publics, l'amélioration du versement transport, ou encore la dématérialisation des enquêtes de la statistique publique « *Le maquis administratif n'est plus possible. Il faut changer de façon de penser. L'Etat a été trop longtemps considéré comme un adversaire. Il doit être perçu comme un partenaire.* » Citant Agnès Bricard, le secrétaire d'Etat ajoute : « *grâce à ces propositions, cela nous permet de travailler dans le concret.* » Certaines mesures seront effectives dès l'été 2011. Reste à voir lesquelles seront adoptées et quel sera l'impact réel sur les entreprises. ■

RÉFORME DE LA PROFESSION

Les nouvelles règles juridiques encadrant l'activité d'expertise comptable

La transposition dans nos textes de la directive services, directive européenne du 12 décembre 2006, était annoncée comme une épreuve difficile pour notre profession. Il s'agissait principalement d'alléger les restrictions relatives aux structures d'exercice. Le Conseil Supérieur a souhaité transformer cette contrainte en opportunité et élargir le champ des missions de notre profession. En définitive, le législateur a fait une application raisonnée des directives européennes et il a répondu en grande partie aux attentes de la profession.

Les principales modifications ont été opérées par la loi du 23 juillet 2010 sur les réseaux consulaires, le commerce, l'artisanat et les services et par la loi du 28 mars 2011 de modernisation des professions judiciaires ou juridiques et de certaines professions réglementées.
Le législateur, dans l'objectif de libéraliser le secteur des services, a allégé les règles encadrant les formes d'exercice. L'ordonnance de 1945 prévoit désormais à l'article 7-I que les experts-comptables sont admis à constituer des « entités dotées de la personnalité morale ». Cette acception large ouvre les formes sociétales pouvant être choisies par les professionnels alors qu'elles étaient auparavant limitées aux sociétés à responsabilité limitée, aux sociétés anonymes et aux sociétés par actions simplifiées. La seule restriction qui subsiste est celle relatives « aux formes juridiques qui confèrent à leurs associés la qualité de commerçant ». Les sociétés en nom collectif, en commandite simple ou en commandite par actions ne pourront faire partie des formes d'exercice pouvant être choisies par les experts-comptables. Toutes les formes de sociétés d'exercice libéral (SEL), les groupements d'intérêt économique (GIE), les sociétés coopératives, peuvent donc désormais être créés. Des modèles de statuts de sociétés sont disponibles sur le site du Conseil Supérieur.

L'alinéa 4 de l'article 7 modifie les règles de gouvernance des structures d'exercice. Dorénavant, en plus des présidents des sociétés par actions simplifiée, du président du conseil d'administration ou des membres du directoire, les gérants des SARL doivent, eux aussi, être exclusivement des experts-comptables. Les présidents des conseils de surveillance, les directeurs généraux, les administrateurs et les membres des conseils de surveillance ne doivent plus nécessairement être des experts-comptables membres de la société.

Les règles de détention du capital et des droits de vote des sociétés d'exercice sont allégées au travers de la modification de l'article 7-I-1°. Les experts-comptables doivent désormais, directement ou indirectement par une société inscrite à l'Ordre, détenir plus de la moitié du capital et plus des deux tiers des droits de vote.

L'obligation d'agrément des nouveaux actionnaires dans les sociétés anonymes est supprimée dans l'objectif de simplifier la procédure d'intégration d'un nouvel associé. Cette suppression n'a cependant pas pour conséquence de faire disparaître toute forme d'agrément. Celui prévu par l'article L 223-14 du Code du commerce subsiste pour les sociétés à responsabilité limitée. La majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales doivent agréer tout nouvel associé. Les règles relatives aux sociétés civiles prévoient par ailleurs la nécessité de l'unanimité des associés lorsque le cessionnaire n'est pas associé. Il est toujours possible pour les associés de prévoir des conditions d'agréments plus strictes que celles prévues par les textes. La liberté des parties prévaut en la matière. Toutefois, l'agrément reste une sécurité juridique pour la société et permet d'éviter l'intrusion non souhaitée de nouveaux associés.
Cette liberté nouvelle est cependant tempérée par le rappel dans l'ordonnance de 1945, de l'interdiction de détention, par des personnes ou des groupements d'intérêt de part de capital ou de droit de vote de nature à mettre en péril l'exercice de la profession, l'indépendance des experts-comptables ou le respect des règles propres à leur statut et à leur déontologie.

Les Conseils régionaux ayant la charge de vérifier la conformité des structures d'exercice, pourront, s'ils constatent des anomalies, enjoindre aux responsables de se mettre en conformité et ce dans un délai maximum de deux ans. Le défaut de régularisation à cette échéance entraînera la radiation de la société du tableau. Ils pourront de la même façon, s'ils relèvent un non-respect des règles d'indépendance ou du Code de déontologie, saisir la chambre régionale de discipline.

Dans le prochain numéro, nous évoquerons les participations financières, les mandats sociaux, les activités commerciales accessoires, les actes d'intermédiaire et le maniement de fonds. ■

SOCIAL

RSI : le Conseil Supérieur demande **l'auto-liquidation des cotisations**

En 2008, la mise en place de l'Interlocuteur Social Unique (ISU) et la création du RSI devaient, selon le communiqué du Gouvernement, « *simplifier la vie quotidienne des artisans et commerçants et répondre ainsi à leur souci de gagner du temps et de l'efficacité dans leurs relations avec les organismes de protection sociale* ». Force est de constater que le résultat obtenu est loin d'être satisfaisant et que les dysfonctionnements sont nombreux, d'où les propositions du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables pour améliorer le fonctionnement du dispositif.

Le constat

Principales difficultés

Les difficultés liées au RSI – Régime Social Indépendant – concernent en premier lieu l'affiliation, les erreurs étant nombreuses et très préjudiciables aux assurés qui peuvent être privés de droits au regard de l'assurance-maladie et/ou vieillesse. Par ailleurs, les modifications (changements d'adresse notamment) et radiations sont souvent mal prises en compte. Les erreurs de calcul sont aussi une source importante de dysfonctionnements et peuvent donner lieu à l'intervention d'huissiers…

Règle du décalage

Le calcul des cotisations des travailleurs non salariés est caractérisé par la règle du décalage existant entre la perception des revenus et le paiement des cotisations, ce qui présente deux inconvénients :

- en cas de baisse d'activité, les travailleurs non salariés peuvent avoir des difficultés à payer leurs cotisations ;
- le dispositif manque de visibilité et les travailleurs non salariés ne connaissent pas exactement le coût de leur protection sociale.

Les propositions de simplifications

Pour simplifier les modalités de calcul et de paiement des cotisations sociales, il y a lieu d'agir à deux niveaux.

Modifier l'échéancier

Pour réduire le décalage entre la perception des revenus et le paiement des cotisations, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables propose que l'échéancier des cotisations soit calqué sur ce qui est prévu pour l'impôt sur les sociétés, avec le paiement de quatre acomptes et d'un solde de régularisation.

Auto-liquidation

Il est aussi proposé de permettre au travailleur non salarié de calculer lui-même ses cotisations sociales, seul ou avec l'aide de son conseil, ou encore de continuer de confier cette opération au RSI.
Un parallèle peut être fait avec le calcul des charges sociales pour les salariés : les cotisations sont calculées par l'employeur (seul ou avec l'aide de son conseil), l'Urssaf devant vérifier ces calculs. Cette situation donne entière satisfaction à l'ensemble des parties (chef d'entreprise, organismes de protection sociale), et il est opportun de la transposer aux travailleurs non salariés.
Le RSI, qui serait alors déchargé du calcul des cotisations, pourrait se recentrer sur deux opérations cruciales : la gestion des affiliations, modifications et radiations et le contrôle du calcul des cotisations.

Eu égard aux difficultés rencontrées, ces différentes solutions apparaissent indispensables pour simplifier le système.

En février 2010, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables a mis en place Info RSI pour aider les experts-comptables à gérer les dossiers difficiles de leurs clients ; cette opération a été clôturée en avril 2011. Les experts-comptables ont ainsi envoyé 3 600 dossiers au Conseil Supérieur. Ces dossiers ont été adressés pour traitement à la Caisse nationale du RSI. ■

DÉMATÉRIALISATION

Septembre 2011 : **les échanges bancaires** au pied du mur !

En France, près de 90 000 entreprises utilisent le protocole ETEBAC pour leurs échanges bancaires, à travers un réseau de communication qui ferme le 30 septembre 2011 !
Or à ce jour, seulement 30 % des entreprises ont migré vers des solutions de remplacement.

L'implication de la profession

Le 2 mai 2011, le CFONB – Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires – a organisé, sous le haut patronage du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, une conférence réunissant près de 200 personnes issues des organisations professionnelles capables à la fois d'alerter, de mobiliser et de relayer toutes les informations utiles, face à cet enjeu majeur : la migration ETEBAC-EBICS et le SEPA.
En tant que représentant principal des TPE et PME, la profession a répondu présente avec la participation à une table-ronde du président de la commission Informatique et des témoignages d'experts-comptables de toute la France. L'occasion de rappeler le rôle majeur des cabinets dans les échanges bancaires, d'expliciter les besoins spécifiques dus à leur position de tiers entre les entreprises et les banques, et d'inciter les banques à devenir partenaires de jedeclare.com qui est une solution mutualisée efficace pour gérer au mieux cette échéance.

La collecte des relevés : un enjeu majeur

La collecte des relevés bancaires de vos clients est un facteur important de productivité dans les missions de tenue comptable. Transformées quasi-automatiquement en écritures comptables, les écritures du relevé bancaire sont intégrées sans ressaisie dans le logiciel de production. Au sein des cabinets, la collecte s'effectue majoritairement soit par jedeclare.com, soit par des liaisons ETEBAC directes entre le cabinet et les banques de ses clients. La fin d'ETEBAC amène obligatoirement le cabinet à repenser son organisation.

Un nouveau contrat EBICS entre le cabinet et la banque de son client

Si le cabinet souhaite contracter directement et individuellement avec les banques, il doit signer un nouveau contrat EBICS avec la banque de son client, et ce même s'il avait déjà un contrat ETEBAC. Le cabinet devra presque toujours disposer d'un compte bancaire dans chaque banque concernée. Ce contrat contient également l'ensemble des informations techniques nécessaires à la mise en œuvre de la liaison bancaire.

EBICS plus lourd à mettre en œuvre qu'ETEBAC

Parce que le protocole EBICS s'appuie non plus sur un réseau dédié mais sur le réseau internet, donc exposé davantage au risque de fraude, la Banque de France a imposé aux banques d'avoir des solutions avec un haut niveau de sécurité.
Cette sécurité passe par un échange de certificats électroniques entre chaque serveur bancaire et la(s) station(s) informatique(s) qui assure(nt) la communication bancaire dans le cabinet.

L'alternative, jedeclare.com, qui prend tout en charge pour le cabinet

Si vous collectez déjà les relevés par jedeclare.com pour des banques partenaires du portail, vous n'avez strictement rien à faire, la fin d'ETEBAC ne vous concerne même pas !
Pour les banques non-partenaires, il suffit de signer le contrat EBICS et de le communiquer à jedeclare.com. Vous ne vous préoccupez absolument plus de la mise en œuvre technique. La liaison technique se fait directement entre jedeclare.com et les banques, quelle que soit la banque, partenaire ou non de jedeclare.com. Vous pouvez partir en vacances sans risques : jedeclare.com collecte les relevés chaque jour auprès des serveurs bancaires et vous les met directement à disposition dans votre compte jedeclare.com, selon la périodicité de votre choix. Aucun certificat à acquérir, aucun logiciel à installer.
Avec les banques partenaires de jedeclare.com, il n'y a aucun contrat à signer avec la banque, aucun compte bancaire à ouvrir pour le cabinet mais un simple mandat à faire signer par votre client et à remettre à sa banque.
Le coût de la prestation technique de collecte par jedeclare.com est de un euro par mois et par compte bancaire client. Pour une banque partenaire, vous n'avez rien de plus à payer si vous lui envoyez en contrepartie la liasse fiscale. ■

Echanges bancaires via jedeclare.com

- 3.5 millions de télérèglements TVA et cotisations sociales pour 400 000 entreprises
- Collecte des relevés bancaires de 30 000 clients sur 90 banques partenaires ou non
- Liasses fiscales vers les groupes partenaires Crédit Mutuel, CIC, Crédit Agricole, Banque Populaire, Caisse d'épargne et vers la Banque de France
- Virements bancaires et prélèvements prévus fin 2011

EN SAVOIR PLUS SUR JEDECLARE.COM
Téléchargez la liste des banques partenaires, les fiches et guides pratiques de mise en œuvre sur www.jedeclare.info
Posez vos questions par mail : assistance@jedeclare.info ou au 08 90 71 06 13

DROIT COMPTABLE

Les charges constatées d'avance aux orties ?

Le règlement comptable sur les actifs, publié en 2005, a précisé les principes de comptabilisation d'un actif. Il a eu pour conséquence la suppression des charges différées ne répondant plus en tant que telles à la définition d'un actif. L'étalement de certaines charges restant toujours attractif, l'ANC souhaite préciser l'utilisation du poste « charges constatées d'avance » pour éviter les situations d'abus qui pourraient en résulter.

Jerôme Dumont, président de la commission de Droit comptable

Nouvelle définition des actifs

Faisant suite au plan comptable général CRC n° 99-03, le Conseil national de la comptabilité a entrepris en 1999 un plan de rénovation des règles comptables françaises dans un cadre de convergence avec les normes de l'IASB. A ce titre, le Comité de la réglementation comptable a introduit en 2004 le règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs dans un objectif de convergence avec les normes IAS 16 « actifs corporels », IAS 38 « actifs incorporels », IAS 2 « stocks » et IAS 23 « coûts d'emprunt ». Un actif est défini comme « un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs. »

Suppression des charges différées

Ainsi les charges différées et les charges à étaler sont supprimées en 2005 et doivent pouvoir être rattachées au coût d'acquisition ou de production d'un actif pour répondre aux nouvelles règles. A défaut, elles sont comptabilisées en charges.

Charges constatées d'avance

L'article 211-1 du règlement 99-03 vient préciser la définition des charges constatées d'avance, soit : « des actifs qui correspondent à des achats de biens ou services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement ». Cela reste valable pour des factures d'électricité ou d'assurance couvrant une période excédant la date de clôture d'un exercice, les services devant être rendus par le fournisseur après cette date. Suite à la suppression des charges à répartir, le Conseil national de la comptabilité (dorénavant ANC), en réponse à une question posée par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, prend position fin 2005 sur la comptabilisation en charges constatées d'avance des dépenses de conception d'une campagne publicitaire « non lancée à la clôture de l'exercice » ainsi que les dépenses de catalogues « non distribués à la clôture de l'exercice ». Il admet dans ce courrier l'activation en charges constatées d'avance des dépenses engagées à la clôture de l'exercice, mais dont l'utilisation effective interviendra ultérieurement, soulignant qu'elles répondent à la définition d'un actif générant des avantages économiques futurs. Avec cette interprétation "extensive", les entreprises peuvent comptabiliser en charges constatées d'avance les coûts (publicitaires notamment) dont l'utilisation n'est pas intervenue au cours de l'exercice.

C'est un peu plus tard que l'IASB viendra expliciter la notion d'actif. Une modification apportée dans IAS 38 « actifs incorporels » en mai 2008 précise à quel moment une charge doit être comptabilisée lorsqu'une dépense est encourue pour assurer à l'entité des avantages économiques futurs, alors qu'aucune immobilisation incorporelle ou aucun autre actif, pouvant être comptabilisé, n'est acquis

"Les charges constatées d'avance ne doivent pas être utilisées pour compenser la suppression en 2005 des "charges différées". L'article 211-1 du PCG les définit de manière limitative. L'ANC entend compléter la définition afin qu'elle soit appliquée en toute conformité et dans le respect de la définition d'un actif."

ou créé. Le paragraphe 69 d'IAS 38 indique clairement que dans le cas de la fourniture de biens, l'entité comptabilise une telle dépense en charges lorsqu'elle dispose d'un droit d'accès à ces biens et dans le cas de la fourniture de services, lorsqu'elle reçoit les services en question. Il est notamment fourni pour exemple les dépenses de publicité et de promotion, y compris les catalogues de commande par correspondance.

Le paragraphe 69A d'IAS 38 clarifie la notion de droit d'accès à ces biens par « *lorsqu'ils sont en sa possession* » et la notion de réception de services par « *lorsque ladite prestation est assurée par un fournisseur conformément à un contrat de prestation envers l'entité, et non pas lorsque l'entité les utilise pour fournir un autre service, par exemple pour diffuser une publicité auprès de clients.* ». L'argumentaire développé par l'IASB est construit sur l'absence de contrôle sur une relation clientèle et les avantages économiques qui en découlent pour l'entité, permettant de justifier la comptabilisation d'un actif. Londres considère en effet qu'il serait incohérent de constater un actif pour une publicité en attente de diffusion, car les avantages économiques qui doivent revenir à l'entité suite avec sa diffusion sont de même nature que ceux qui résulteraient d'une marque ou de parts de marché développées en interne. Rappelant que ces dernières ne sont pas elles-mêmes activables.

IAS 38 reconnaît cependant la possibilité d'enregistrer un actif lorsqu'un paiement d'avance est effectué au titre de la livraison de biens avant que l'entité n'obtienne un droit d'accès à ces biens ou au titre de la prestation de services avant que l'entité ne reçoive ces services (§ 70), actif intitulé « charges (payées) constatées d'avance ».

Conclusion

L'ANC étudie actuellement la notion de « charges constatées d'avance » du fait de l'interprétation à caractère doctrinal fournie en 2005 par le Conseil national de la comptabilité et des précisions ultérieures apportées par IAS 38. L'extension de sa portée, de nature "non réglementaire", a créé une option comptable, laissée au choix de l'entité. A-t-elle pu susciter une utilisation excessive pour compenser la suppression des charges à étaler ? Elle ouvre des distorsions avec les IFRS, contrairement à l'objectif poursuivi à l'origine du nouveau règlement sur les actifs. De surcroît, elle affecte la comparabilité des comptes. Cette notion extensive pourrait être prochainement remise en cause suite avec les travaux de l'ANC qui devra alors préciser la méthode de transition pour appliquer la nouvelle règle en la matière. ■

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Edition

Vous souhaitez vous informer ? Vous développer ? Vos clients ont des interrogations ?...

Retrouvez les ouvrages et outils développés par le Conseil Supérieur

Offre spéciale jusqu'au 30 juin -10%

POCKET

Contribution économique territoriale (CET)

La CET est composée de deux taxes : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), qui ont subi de nombreuses modifications par la loi de finances pour 2011 et la quatrième loi de finances pour 2010. La deuxième édition de ce pocket, à jour de ces lois de finances, contient de nombreux schémas, tableaux de synthèse et exemples, attirant l'attention du lecteur sur les difficultés pouvant surgir dans la mise en œuvre des textes. Des renvois systématiques en fin de fiches permettent aux lecteurs d'approfondir les aspects pratiques.

Prix 15 euros TTC

OUTILS PRATIQUES

Plan de comptes PCG

Outil indispensable pour tous les professionnels de la comptabilité, experts-comptables et collaborateurs, le plan de comptes PCG, édité par l'Ordre, est aussi utile à vos clients.

Un cadeau à offrir et à utiliser toute l'année !

Prix 11,25 euros TTC le lot de 10

POCKET

La fiscalité de l'investissement locatif : location nue et meublée

La fiscalité de l'investissement immobilier locatif a été profondément réformée par les dernières lois de finances. Les dispositifs existants ont été aménagés et de nouveaux dispositifs dérogatoires et réductions d'impôt ont vu le jour. Cet ouvrage vous fournit toutes les clés pour conseiller vos clients désireux de réaliser un investissement immobilier locatif.

Prix 15 euros TTC

OUVRAGE

Coopérative agricole : guide pratique de l'information financière

Ce guide sur l'information financière dans les groupes coopératifs agricoles, rédigé par des praticiens très impliqués dans ce secteur, permet par une approche pédagogique de faciliter la compréhension des spécificités coopératives et d'aider ainsi à la lecture des états financiers des groupes coopératifs.

Prix 32 euros TTC

PRODUIT	NOMBRE	PRIX TTC (euros)	TOTAL
❑ Pocket : **Contribution économique territoriale (CET)**		15,00	
❑ Pocket : **La fiscalité de l'investissement locatif : location nue et meublée**		15,00	
❑ Outils pratiques : **Plan de comptes** (le lot de 10)		11,25	
❑ Ouvrages : **Coopérative agricole : guide pratique de l'information financière**		32,00	

Tous les prix sont indiqués TTC franco de port pour la France métropolitaine.
Une facture faisant ressortir la TVA sera jointe à mon envoi

TOTAL TTC

Je joins à ma commande un chèque de ..... euros à l'ordre d'ECM

Je paye par CB, n° de carte | | | | | | | | | | | | | | | | |

N° de cryptogramme | | | (Trois derniers chiffres figurant au verso)

Date d'expiration | | | | |

et ma signature obligatoire

BON DE COMMANDE

Achats en ligne : www.experts-comptables.fr/boutique
Pour tout renseignement : tél. 01 44 15 95 95
Fax 01 44 15 90 76 ou ecm@cs.experts-comptables.org

M./Mme .....

Société .....

Adresse .....

Code postal | | | | | | Ville .....

Téléphone .....

Télécopie .....

N° Siret | | | | | | | | | | | | | | |

SIC 06/11

À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÉGLEMENT À L'ORDRE D'ECM À :
ECM 19, RUE COGNACQ-JAY 75341 PARIS CEDEX 07

PME de croissance et ETI, le 5 juillet les experts-comptables répondent présents

Un segment d'entreprises où les besoins d'accompagnement sont importants. **Un groupe de réflexion s'ouvre le 5 juillet prochain au Conseil Supérieur.**

Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables a inscrit dans ses objectifs **l'élargissement du panel des missions de la profession** aux fins de lui assurer autant de relais de croissance. L'accompagnement des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et des entreprises de croissance dans leur développement fait partie de ces interventions pour lesquelles la profession se doit d'être innovante et performante, au regard de l'outil stratégique majeur que cette catégorie d'entreprises constitue pour la croissance de l'économie française.

La robustesse financière de ces entreprises, qui créent l'essentiel des emplois et de l'innovation, et leur **accès aux différentes sources de financement sont un facteur déterminant de leur développement et de leur contribution à la compétitivité de notre économie.** A titre d'illustration, on ne peut qu'approuver les récentes propositions du commissaire européen Michel Barnier en matière de capital investissement.

Les effets conjugués de la crise économique et financière et de l'évolution des réglementations prudentielles régissant les placements des investisseurs institutionnels (Solvabilité II et Bâle III) vont en effet réduire l'accès des entreprises à des financements en fonds propres. La réforme prochaine de la fiscalité pourrait également priver les PME de croissance d'une grande part des ressources en capital dont elles disposent aujourd'hui. L'épargne est abondante en France. **Notre profession doit tout faire pour que cette épargne s'investisse davantage dans les entreprises** et surmonte les obstacles réglementaires et les réticences culturelles des investisseurs.

Les ETI (**250 à 5 000 salariés** selon la définition statistique qui leur a été donnée par la loi de modernisation de l'économie de 2008) seraient 4 700 en France, contre 12 000 en Allemagne (le fameux « Mittelstand ») et un peu plus de 10 000 en Grande-Bretagne. Leur nombre est stable dans notre pays, avec un processus intense d'absorption de ces entreprises intermédiaires par des groupes plus importants, alors que pour les autres catégories (TPE, PME, grandes entreprises) il est en augmentation.

Ces entreprises sont pourtant performantes (un tiers de l'emploi industriel et un tiers de notre chiffre d'affaires à l'export) et incarnent un capitalisme vertueux : vision de long terme, ancrage régional, préférence pour l'investissement, culture d'entreprise forte et relations sociales apaisées. Les deux tiers des ETI comptent moins de 500 salariés, avec une forte concentration juste au-dessus de la catégorie des PME. Il y a là un **véritable enjeu en termes d'intelligence économique et de développement du tissu industriel français.**

Compte tenu de cet enjeu et de la forte perméabilité entre ces catégories d'entreprises, Agnès Bricard a décidé de créer **un groupe de réflexion « PME de croissance et ETI » pour élargir le positionnement de la profession sur ce marché et consacrer ainsi la marque expert-comptable auprès de ces importants acteurs économiques.** Pour identifier les sujets prioritaires, ce groupe met en place un conseil d'orientation stratégique, avec des représentants de ces entreprises et des institutionnels (ASMEP – ETI, Croissance Plus, Middlenext, Alternext, CDC Entreprises, FSI), qui devrait tenir sa première réunion le 5 juillet prochain.

Un premier **recensement des principales problématiques** pour lesquelles il y a une demande de cette population d'entreprises a été effectué, avec les résultats provisoires suivants :

- **Actionnariat et Patrimoine :** pacte d'actionnaires, family office, évaluation des actions, optimisation fiscale ;
- **Financement en fonds propres :** alliant fonds publics et fonds privés, capital investissement, capital risque et capital transmission et/ou appel aux marchés financiers ou financement par endettement simple ;
- **Gouvernance d'entreprise,** alignement stratégique, management par les processus, séparation des fonctions de direction et de contrôle, intéressement des managers ;
- **Entreprise numérique :** systèmes d'information et de communication ;
- **Performance :** comptable et financière, tableaux de bord et indicateurs clés, gestion des risques, RSE, développement durable ;
- **Développement :** croissance externe, internationalisation, externalisation.

Pour les sujets identifiés comme prioritaires par le conseil d'orientation stratégique, le groupe ETI s'attachera à fédérer les référentiels existants et à proposer des bonnes pratiques estampillées OEC/Académie, avec un double aspect marketing/communication pour la profession et cadre de travail pour les confrères, en n'oubliant pas la nécessité de ne pas s'éloigner des centres géographiques de décision pour préserver l'intelligence des situations.

En prenant cette initiative, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables entend avant tout **contribuer au renforcement** de **l'esprit de conquête de ces entreprises intermédiaires, porteuses de croissance à long terme pour notre économie.** ■

Pour tout renseignement :
jl.mullenbach@bma-paris.com
s.yablonsky@syc-france.com
npowilewicz@cs.experts-comptables.org

Le regroupement des diplômés d'expertise comptable salariés : pour une profession plus étendue !

Vouloir regrouper tous les diplômés d'expertise comptable salariés qui n'exercent ni en cabinet ni en AGC est une démarche ambitieuse dont l'objectif est d'accroître la visibilité et l'influence de la profession comptable. C'est aussi un signe de vitalité et de dynamisme qui devrait renforcer l'attractivité de la profession et faciliter les échanges avec les professions sœurs en Europe, comme au niveau international.

Un vrai réseau de professionnels

La réglementation relative à la profession d'expert-comptable est en pleine mutation. Un certain nombre de textes sont en attente. Parmi ceux-ci, un projet de décret modifiant les décrets du 15 octobre 1945, du 19 février 1970 et du 14 février 1986, stipule : ... « *Par exception, peuvent figurer, sur leur demande, dans une "liste spéciale" ne conférant aucun droit d'exercer l'activité d'expertise comptable, les diplômés d'expertise comptable salariés, n'exerçant pas chez un membre de l'Ordre, chez un commissaire aux comptes ou dans une association de gestion et de comptabilité ; ces personnes ne sont pas membres de l'Ordre et ne sont pas soumises à son contrôle disciplinaire* » (article 16 du projet de décret).

Une première simulation a été effectuée l'an dernier lorsqu'il a été décidé de repartir de l'Institut des Professionnels Associés à l'Ordre, IPAO, espace d'échanges et de synergies pour les cadres d'entreprises, universitaires ou confrères étrangers, moyen de fédérer des compétences et des talents divers issus d'une même culture pour mieux rayonner et se faire entendre. Cette première expérimentation a été fort utile et a permis de tirer divers enseignements logistiques et opérationnels. Elle a incité les initiateurs de la réforme des textes relatifs à la profession à prévoir la possibilité d'accueillir, sur une liste à part, le plus grand nombre de diplômés possible. **C'est une première étape qui pourrait conduire à terme et si le nombre de ces nouveaux inscrits est crédible, à une demande de reconnaissance plus ambitieuse.**

Quel potentiel ?

La totalité des candidats admis chaque année au Diplôme d'Expertise Comptable (DEC) oscille entre 800 et 900 selon les années. On estime traditionnellement que la moitié environ des diplômés s'inscrit au tableau soit dans la foulée du diplôme soit quelque temps après. Une bonne moitié est "perdue" pour la profession. Cette nouvelle opportunité peut séduire les diplômés sous réserve de trouver les bons arguments et de bien définir l'offre de services dont ces nouveaux inscrits pourront bénéficier ainsi que les avantages d'une collaboration plus proche avec la profession.

L'accroche doit se faire au moment de l'inscription puis de la délivrance du DEC en accord avec le Service Inter-académique des Examens et Concours (SIEC, Arcueil). L'information doit aussi être diffusée dès la 3e année de stage.

Comment atteindre et informer les diplômés disséminés dont les adresses et contacts sont obsolètes depuis longtemps ? Le service formation du Conseil Supérieur possède le fichier électronique des diplômés des seize dernières années (soit environ 13 000 noms). L'opération IPAO de l'an dernier auprès des non-inscrits à l'Ordre a servi de répétition.

Une prochaine enquête

Une enquête en ligne est en cours auprès de la profession et d'un grand nombre de cercles et réseaux ainsi qu'à travers la presse nationale pour sensibiliser le plus grand nombre de personnes possible. Il est attendu des membres de l'Ordre et de leurs collaborateurs qu'ils contribuent à cette recherche en sollicitant leurs propres relations. **Un site internet sécurisé a été réservé aux diplômés d'expertise comptable, qu'ils soient éligibles ou non au tableau ou à la future "liste spéciale", et consacré à cette vaste opération de recensement** (nom de domaine : www.diplome-expertise-comptable.fr).

Cette démarche a été voulue par Agnès Bricard, présidente du Conseil Supérieur, William Nahum, président fondateur de l'Académie des sciences et techniques comptables et financières, et Joseph Zorgniotti, président d'honneur du Conseil Supérieur. Sous leur responsabilité collaborent à l'opération : Jean-Louis Mullenbach, vice-président de l'Académie, Hubert Tondeur, président de la commission formation du Conseil régional de Lille Nord-Pas-de-Calais, Boris Sauvage, président du CJEC, Philippe Barré, expert-comptable et commissaire aux comptes, ainsi que les sept représentants des diplômés d'expertise comptable en entreprise, Philippe Boyadjis, Jean-Frédéric Dreyfus, Thierry Gonzalez, Pierre-François Gouiffes, Philippe Grillault Laroche, Denis Meunier et Luc Monteret. ■

Pour information :
npowilewicz@cs.experts-comptables.org
01 44 15 60 14
hmichelin@cs.experts-comptables.org
01 44 15 60 41

REVUE FRANÇAISE DE COMPTABILITÉ

La consolidation en France en 2011 : des pistes d'amélioration

Le règlement CRC 99-02, référentiel français des comptes consolidés, concerne les groupes non cotés n'ayant pas opté pour le référentiel IFRS. Il est relativement autonome, voire décalé par rapport aux référentiels IFRS et IFRS PME, sur des sujets tels que le traitement de l'écart d'acquisition, des frais de développement, des instruments financiers... Pour l'auteur, il est souhaitable de maintenir un référentiel français des comptes consolidés, à condition de lui apporter de nombreuses améliorations.

Il propose ainsi :

- la réécriture préalable du Code de commerce pour les parties concernées, en limitant leur champ d'application aux grands principes généraux ;
- l'élaboration d'un cadre conceptuel français, destiné le cas échéant uniquement aux comptes consolidés afin d'éviter toute interférence juridico-fiscale, et comportant la définition des termes utilisés ;
- une identification des besoins des utilisateurs et des préparateurs des comptes établis selon le règlement CRC 99-02 ;
- une inspiration trouvée dans les normes IFRS pour réécrire les textes français dans le cadre des besoins des groupes français, qui pour la plupart ne souhaitent pas subir une complexité comparable à celle du référentiel IFRS, tout en respectant les attentes des utilisateurs ;
- la prise en compte de la doctrine de la commission des études comptables de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ainsi que des avis du Comité d'urgence du CNC, et d'autres organismes.

Par ailleurs, les divergences entre CRC 99-02 et IFRS pourraient être réduites sur des sujets comme l'amortissement du goodwill, les regroupements d'entreprises, les variations d'intérêts minoritaires, la comptabilisation des impôts différés sur les actifs incorporels, le principe d'actualisation, l'application obligatoire des méthodes préférentielles ; alors que dans d'autres cas – paiements fondés sur des actions, informations sectorielles, passifs éventuels, l'auteur pose la question : « est-il pertinent de compliquer la tâche des consolideurs ? Le rapport coût/qualité justifie-t-il d'aller aussi loin que les IFRS ? » ■

Retrouvez l'intégralité de l'article de Pascal Simons, expert-comptable et commissaire aux comptes, dans la Revue française de comptabilité n° 443 de mai 2011

Il est possible de se procurer la RFC au numéro (13 euros TTC) ECM, 19 rue Cognacq-Jay, 75341 Paris cedex 07 01 44 15 95 95

« L'Europe aurait pu faire le choix d'élaborer un référentiel comptable européen pour les groupes non cotés, mais elle n'a pas retenu cette option, s'en remettant à l'IASB pour les groupes cotés sur un marché réglementé tout en instaurant un mécanisme d'adoption des normes IFRS. Ce choix, parfaitement compréhensible pour les groupes cotés, ne serait pas pertinent pour les autres. Par conséquent, chaque Etat européen peut fort heureusement conserver un référentiel comptable en matière de comptes consolidés pour les groupes non cotés sur un marché réglementé. Le risque de pensée unique dans ce domaine est donc écarté, ce qui soit dit en passant laisse aux normalisateurs nationaux, tels que l'Autorité des normes comptables, plus de possibilités pour préserver des compétences en matière de recherche comptable au bénéfice des groupes et, partant, de rester une force de proposition auprès de l'IASB. »

Paris – Ile-de-France

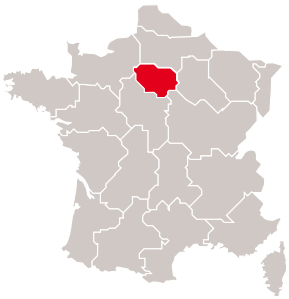

L'Ordre des Experts-Comptables Paris Ile-de-France et la Chambre des notaires de Paris organisent, les 23 et 24 juin 2011, les Journées de la Transmission d'Entreprise (JTE) au Palais des congrès de Paris.

Les Journées de la transmission d'entreprise

Par rapport à ses voisins européens, la transmission d'entreprise se caractérise en France, par :

- une très faible proportion de transmission familiale (moins de 10 % – par comparaison, la transmission familiale représente 58 % des transmissions en Allemagne et 72 % en Italie) ;
- un taux de défaillance à cinq ans, lors d'une transmission, relativement élevé (plus de 20 %) ;
- un environnement fiscal perçu par les chefs d'entreprise comme confus, instable et coûteux.

Pourtant, on estime, sur la base de plusieurs études, qu'environ 700 000 entreprises devront changer de mains dans les dix prochaines années, représentant ainsi près d'un million d'emplois.

Cet événement est destiné à la fois aux experts-comptables et aux notaires (renforcement des compétences en la matière, sensibilisation à l'importance de l'anticipation…), mais aussi aux cédants (conférences traitant de la transmission du côté du cédant, consultations anonymes et confidentielles avec un binôme expert-comptable/notaire…).

Outre l'espace exposants qui réunira une cinquantaine d'entreprises toutes spécialisées, dans leur domaine, en matière de transmission, les "JTE" offriront une grande richesse de thématiques traitées dans le cadre de 36 ateliers, deux plénières et quelques conférences de grande ampleur. La diversité et la qualité du contenu intellectuel sont un argument fort pour les visiteurs.

Les ateliers s'articuleront autour de trois axes majeurs :

- se préparer et anticiper, où nous apporterons des réponses aux chefs d'entreprise en matière d'organisation de la transmission, de préparation mais aussi des conseils en abordant le sujet des pactes de protection future, des pactes Dutreil, ou encore de la transmission subie lors de la disparition soudaine du chef d'entreprise ;
- optimiser et sécuriser, où nous détaillerons les différentes stratégies permettant d'optimiser le coût fiscal de la transmission tout en sécurisant celle-ci. Tous les nombreux dispositifs existants seront présentés avec les clés pour les utiliser, les comprendre et les combiner lorsque cela est possible : exonération en cas de départ à la retraite, stratégie d'apport-cession, de donation avant cession…

- financer et arbitrer, ou comment organiser son patrimoine après la cession. La gestion de l'après cession est souvent l'étape oubliée par les conseils ; or, la transmission de l'entreprise ne s'arrête pas au jour de la signature de l'acte. Comment le chef d'entreprise va-t-il organiser l'après cession ? Comment s'assurer du bon remboursement des emprunts réalisés lors de l'acquisition ? Comment prévenir les conflits post-cession ?

Certaines thématiques n'ont pas pu être classées dans ces trois parties mais se devaient d'être présentes : comment reprendre une entreprise en difficulté ? Comment transmettre à ses salariés ?… ■

"Il s'agit donc d'un enjeu particulièrement crucial pour l'économie française mais aussi pour nos cabinets : les TPE, les PME et les chefs d'entreprise sont nos clients !"

Rhône-Alpes

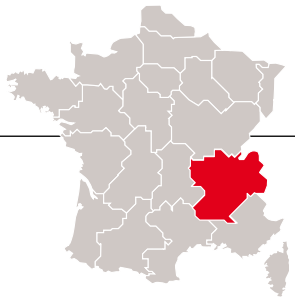

1984 experts-comptables
607 experts-comptables stagiaires
271 experts-comptables salariés
1923 sociétés d'expertise comptable
77 associations de gestion de comptabilité
1713 experts-comptables indépendants
43 salariés d'association de gestion et de comptabilité autorisés à exercer la profession d'expert-comptable

Entretien avec Isabelle Siaux

Présidente du Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Rhône-Alpes

Isabelle Siaux a pris ses nouvelles fonctions de présidente en janvier dernier. Quatre mois après son élection, elle livre ses premières impressions.

> « Je crois beaucoup en l'inter-professionnalité. »

Vous avez été élue à la présidence du Conseil régional Rhône-Alpes depuis quelques mois. Quelles sont vos motivations ?

Isabelle Siaux : C'est d'abord une immense fierté. J'ai accepté cette fonction pour aller au-devant de nos consœurs et confrères. J'avoue que ce n'est pas la dimension politique qui m'a principalement motivée mais plutôt la possibilité de faire évoluer la profession, d'échanger et d'analyser la vision du métier de chacun. Bien entendu, je n'ignore pas l'aspect politique de la fonction. Elle exige que l'on puisse défendre les valeurs de la profession. Il y a nécessairement une part d'affrontement et il est vrai qu'on ne peut jamais réellement en mesurer à l'avance l'intensité. Il faut savoir faire face aux circonstances. Par exemple, lorsque nous avons changé de locaux, nous avons dû répondre à des critiques. C'est naturel et c'est là que j'ai mesuré l'importance de savoir défendre nos convictions.

Vos fonctions antérieures de vice-présidente vous aident-elles dans l'exercice de vos nouvelles fonctions ?

I.S. : Cela m'a permis d'avoir une meilleure connaissance de l'institution. Elles m'ont appris à prendre le temps nécessaire à la réflexion et à prendre du recul avant de me faire une opinion.

La présidence de la commission Déontologie a été une excellente école. Une école d'excellence s'agissant de la maîtrise de textes qui sont cruciaux pour le contrôle de l'exercice de la profession.

Quel est votre parcours ?

I.S. : J'ai fait l'ESCP (Ecole Supérieure de Commerce de Paris) section finances-comptabilité ainsi qu'un peu de droit. En 1984, j'ai fondé mon cabinet avec deux associés. Aujourd'hui, il est composé de neuf personnes.

Si vous n'aviez pas été expert-comptable… quel aurait pu être votre métier ?

I.S. : Je suis une passionnée de livres… alors

tenir une librairie, cela m'aurait plu je crois ! Je lis beaucoup de nouveaux romans. A telle enseigne que je suis abonnée à des revues littéraires pour me tenir informée des derniers ouvrages en vente.

Revenons à notre profession. Comment la percevez-vous aujourd'hui ? A votre avis, a-t-elle évolué ?

I.S. : Ces deux années de crise nous ont obligés à nous remettre en cause. Il a fallu envisager la profession autrement pour prendre encore plus en compte les exigences de nos clients. Globalement, cela fait quinze ans que notre exercice se modifie. Nous sommes des conseillers généralistes et permanents de l'entreprise. Nos honoraires issus de nos missions traditionnelles ont été rognés, il a fallu penser nos missions différemment, libérer du temps pour gérer les difficultés de nos clients, parler financement. Bref, s'adapter aux nécessités économiques et proposer de nouveaux services.

Comment imaginez-vous l'avenir de notre profession ?

I.S. : De manière optimiste car nous disposons de nombreux atouts et de la confiance de nos clients. De ce point de vue, il y aurait bien des choses à dire, mais je crois beaucoup en l'inter-professionnalité, au partage des compétences. A terme, je pense qu'il y aura des structures plus vastes où l'on partagera les connaissances. Pour le client, c'est une sécurité d'avoir à faire à des professions qui puissent travailler parfaitement ensemble.

La région Rhône Alpes est la deuxième région ordinale. Cela vous confère une responsabilité particulière ?

I.S. : Il est vrai que notre région compte près de 2 000 professionnels inscrits. Elle est géographiquement étendue sur huit départements. C'est pour cela que l'Ordre est relayé sur le terrain par des délégués départementaux. Ils ont un rôle important de lien avec l'institution. Mais il est vrai que la présidence d'une région comme la nôtre est particulièrement exigeante.
Il faut manager une équipe de quinze permanents, bien plus importante que dans la plupart des régions. Mais d'un autre côté, avec cette structure plus importante, les moyens sont plus nombreux pour servir nos 2 000 consœurs et confrères.

Quels sont les axes majeurs de votre présidence ?

I.S. : A mon sens, le contrôle qualité doit évoluer. C'est vrai qu'il est très difficile de mobiliser des consœurs et confrères pour effectuer ces contrôles. Et pourtant, le contrôle qualité, c'est le seul moment pour certains d'avoir un lien avec l'institution, d'où l'importance de son aspect pédagogique et des échanges qu'il suscite. J'ai envie de travailler sur ce thème. Je vais chercher à impliquer davantage d'experts-comptables, les rapprocher. C'est un vecteur de progrès qui renforce l'image de notre profession.
J'accorde aussi une importance particulière à l'attractivité de notre profession. Pour cela, il faut donner envie aux jeunes de voir ce que l'on fait concrètement dans les cabinets, créé l'envie et l'enthousiasme.
Et puis lorsqu'ils font le choix de notre profession, je veux que nous sachions mieux les intégrer afin qu'ils s'y sentent bien et aient envie d'y rester.

Concernant l'évolution récente de notre réglementation, qu'allez-vous faire ?

I.S. : Je veux communiquer sur ce sujet, sur l'assistance auprès des particuliers que nous devons développer, le conseil...
Il s'agit de grandes avancées pour nous. Ce qui nous est offert par la réforme de l'ordonnance est important, comme l'activité commerciale à titre accessoire, le maniement de fonds, le fait d'avoir plus de liberté dans les structures juridiques. Mais nous devons être vigilants pour que ces avancées ne se fassent pas au détriment de l'image de notre profession. Il faut que nous sachions préserver un juste équilibre.

Ce changement de présidence place une femme à la tête de la région Rhône-Alpes…

I.S. : Je ne suis pas une féministe pure et dure et je travaille avec les hommes sur un pied d'égalité. Mais il est vrai que cela marque une évolution de notre société. ■

Bureau du Conseil régional de Rhône-Alpes

Présidente : Isabelle Siaux

Vice-présidents : Emmanuel Goutagny, François Cohendet, Jacques Maureau, Bruno Ruscon

Trésorier : Jean Segaud

L'équipe des permanents est composée de quinze personnes

Daniel Blanes : secrétaire général

Katherine Bachelet : accueil Ordre, Compagnie, CREF

Evelyne Bonnet : accueil Ordre, Compagnie, CREF

Nathalie Laffay : assistante du secrétaire général

Florence Gremain : responsable du stage

Christine Boujon : assistante du stage

Anne-Sophie Baldini : responsable tableau

Christiane Reynouard : assistante du tableau

Virginie Meunier-Regaldo : responsable juridique

Sonia Clerc-Renaud : assistante juridique

Cécile Leroux : responsable comptable et Informatique

Brigite Pupin : assistante comptabilité

Marina Mazet : assistante comptabilité

Sandrine Martinat : responsable communication

Coralie Loïs : chargée de communication

ÉVÉNEMENTS

- Le 9 juin aura lieu l'assemblée générale.
- Le 15 juin, l'Ordre participe aux rencontres du financement de la TPE-PME dans le cadre de Salon des entrepreneurs qui se tient à Lyon.
- A la rentrée, une journée de formation sera dédiée aux nouveaux inscrits à Lyon.
- L'université d'automne aura lieu en novembre : des ateliers pour les experts-comptables qui rassemblent 20 % des confrères de la région.

ERRATUM : Nous republions cet article de la région de Montpellier, paru dans le précédent numéro, afin de rectifier une erreur de plume du Conseil Supérieur qui a modifié le titre original en faisant référence, de façon erronée, à la région Midi-Pyrénées.

Montpellier

C'est devant près de 300 personnes du monde économique (personnalités politiques, institutions, administrations, décideurs régionaux, banquiers et chefs d'entreprise), qu'a été lancé mercredi 26 janvier 2011 « ECO ZOOM » le 1er baromètre de l'Economie régionale du Languedoc-Roussillon initié par les experts-comptables de la région et présenté par l'économiste Nicolas Bouzou.

« ECO ZOOM » : la profession sur le terrain économique

Flashback sur une genèse…

C'est pour notre assemblée générale de 2009 que Catherine Dumont, alors en charge de son organisation et actuellement présidente du Conseil de l'Ordre, avait sollicité l'économiste Nicolas Bouzou pour venir éclairer les confrères sur la crise économique.

« Notre collaboration fut facile, fructueuse et enrichissante. A tel point que nous avons décidé d'aller plus loin. Ainsi, début 2010, en pleine campagne pour les élections régionales, nous avons bâti ensemble une étude complète sur notre économie en région, particulièrement remarquée par les décideurs politiques et économiques régionaux. En effet, certaines de nos propositions ont été intégrées dans les programmes des candidats.

Elle présentait les atouts et les faiblesses du Languedoc-Roussillon, notamment au travers d'analyses et comparaisons avec d'autres régions. Quatre propositions, pour dynamiser cette économie, en sont nées. Elles constituent le fondement des indicateurs de suivi qui ont été retenus pour ce premier baromètre : la compétitivité régionale, le financement des entreprises, le marché du travail et l'actualité économique. » explique Catherine Dumont

Un baromètre crédible, car objectif

Ce baromètre, qui a vocation à paraître deux fois par an, permettra de percevoir, en toute objectivité, la santé économique de notre région et son évolution sur ce rythme semestriel qui semble le mieux adapté aux cycles économiques et décisionnels.

Nicolas Bouzou dispose de nombreuses sources d'informations, type Insee, douanes..., ainsi que des données issues des cabinets d'expertise comptable. En effet, près de 50 % des confrères répondent à notre questionnaire, ce qui permet d'avoir des statistiques uniques.

L'objectif est double, proposer des indicateurs que le Conseil régional est le seul à pouvoir fournir et ainsi valoriser le positionnement de la profession en tant qu'acteur économique incontournable.

Nous sommes en mesure de dire que la profession produit tous les ans sur la région près de 2 500 000 bulletins de salaires, soit plus de 200 000 par mois. De la même manière, il apparaît que près de 30 000 artisans sont clients de la profession.

« En définitive, certains chiffres donnent du poids à la profession vis-à-vis des autres acteurs économiques et le baromètre nous place indiscutablement au cœur des problématiques économiques. Nous disposons donc maintenant d'un outil simple, efficace et objectif. En tant qu'axe important de la mandature, ce baromètre est positionné au centre de notre stratégie d'image et de lobbying utile pour les confrères sur la durée et immédiatement efficace pour la profession » conclut Catherine Dumont. ■

Catherine Dumont, présidente du Conseil régional de Montpellier, et Nicolas Bouzou lors de la présentation du 1er baromètre.

Retrouvez toutes les informations utiles telles que le baromètre, mais aussi l'étude de 2010, les vidéos de la soirée… sur www.ecozoom.fr